

## LE CHÂTEAU DE CHÂTILLON-COLIGNY

par Jean MESQUI et Nicolas FAUCHERRE

---

### L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SITE (1)

#### *Les conditions topographiques.*

Modeste localité située au sud du Gâtinais, Châtillon-Coligny intercepte un axe de passage de second ordre, suivant la vallée du Loing et amenant le trafic de La Puisaye et de la Loire moyenne vers le bassin de la Seine à Moret.

Les ruines gallo-romaines de Montbouy, à 5 kilomètres au nord du site, en bordure du Loing, prouvent que la vallée a servi, de longtemps, aux liaisons terrestres ; néanmoins, ces ruines se situent sur le tracé d'une voie transversale, qui croisait la vallée du Loing sans l'emprunter. Elles prouvent au moins qu'il existait ici un carrefour entre la voie qui rejoignait Sainte-Geneviève-des-Bois et Ouzouer-sur-Trézée, et le cheminement naturel de bord de Loing (2).

La qualité de cet axe de passage apparaît en 1552 dans le *Guide des Chemins* de Charles Estienne : y est mentionné un chemin de Paris à Saint-Fargeau, quittant à Montargis le Grand Chemin de Lyon, pour passer à Montcresson, Montbouy, Châtillon, Dammarie, Rogny et Saint-Privé (3). Il va de soi que Saint-Fargeau ne justifiait pas, en soi, un itinéraire direct Paris-Saint-Fargeau : il faut comprendre ici que Charles Estienne classait, au nombre des Grands Chemins, celui qui reliait le bassin de la Loire moyenne à Paris.

Une seconde consécration de l'itinéraire naturel est fournie par l'étude et la réalisation, à partir du règne d'Henri IV, du canal de Briare, qui relie pour le trafic fluvial les bassins de Loire et de Seine : ce fut le premier canal entre bassins qui fut construit en France, et il fut considéré longtemps comme l'une des plus grandes réalisations du siècle (4).

Sur cet axe terrestre et fluvial, le site de Châtillon offrait une potentialité défensive de bon niveau par rapport aux reliefs mollement modelés de la région. Le plateau y tombe assez abruptement dans la plate et marécageuse vallée du Loing, à l'endroit où celle-ci s'élargit pour accueillir les eaux du petit ruisseau du Milleron (fig. 1, 2).

#### *La première construction fortifiée connue : le « Castellio » sur le Loing.*

En l'absence d'une campagne de fouilles sur le site, il est impossible de donner la moindre information sur la date exacte d'apparition d'une fortification sur le plateau. Les premières indications intéressantes sont fournies par un récit des *Miracles de Saint-Benoît*, écrit par Raoul Tortaire au début du XII<sup>e</sup> siècle (5).

Le chroniqueur décrit, dans ce récit, les exactions de deux cousins germain, issus de l'aristocratie du *castrum* de Châtillon-sur-Loing, à l'encontre des possessions de l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire). Tous deux sont qualifiés comme « parmi les premiers » ou « parmi les plus nobles » du *castrum* ; leurs méfaits se placent sous les abbés Rainier, puis Florent, soit dans les années 1060-1070 (6). Albéric, le premier, après avoir spolié à de nombreuses reprises l'établissement de la Cour-Marigny appartenant à l'abbaye, après avoir été excommunié, vit le châtement divin s'exprimer alors qu'il menait l'armée du comte Thibaud (Thibaud III de Blois) contre les habitants du *castrum* de Bordeaux-en-Gâtinais, près de Beaune-la-Rolande. Entre Châtillon et Bordeaux, il fut inter-

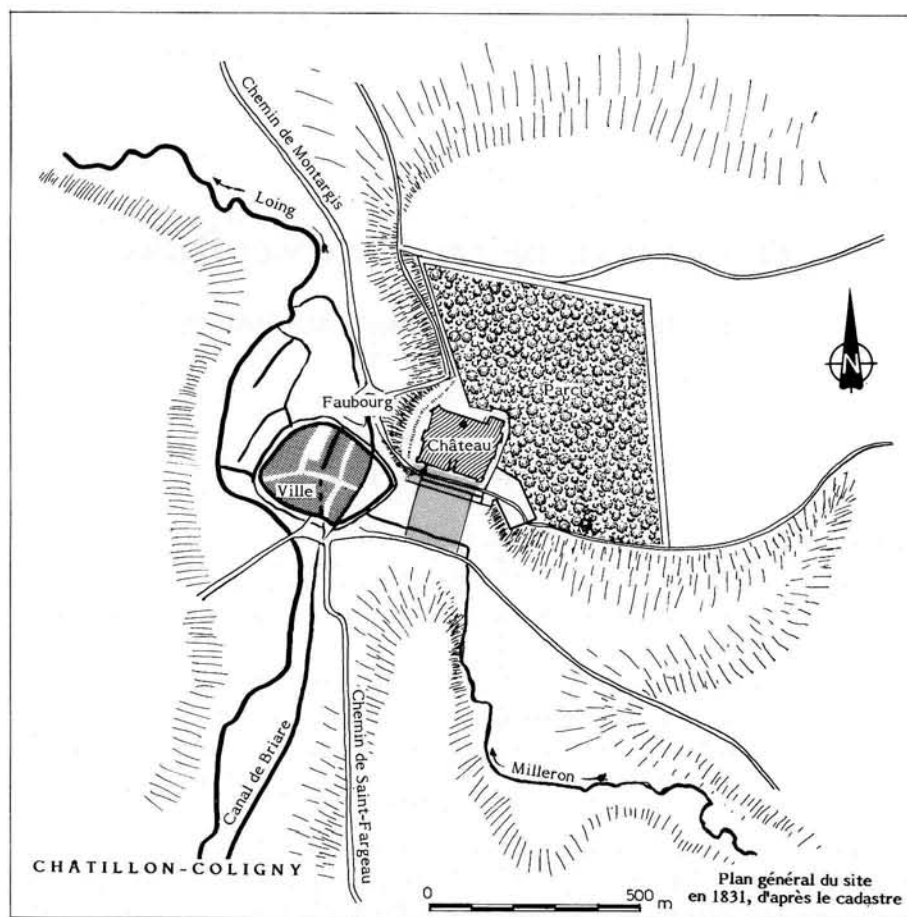


FIG. 1. — PLAN GÉNÉRAL DU SITE EN 1831, D'APRÈS LE CADASTRE

cepté par les habitants de la Cour-Marigny, qui l'admonestèrent et le prévinrent de la punition divine ; il n'en eut cure, et continua sur Bordeaux avec l'avant-garde de l'armée comtale. Là, une flèche l'atteignit, et sa chute de cheval entraîna sa mort.

Son cousin Seguin, après avoir obtenu le pardon abbatial pour Albéric, n'en reprit pas moins les exactions contre la Cour-Marigny. Alors on envoya une délégation qui trouva Seguin dans sa « maison ». Raoul Tortaire explique que cette « maison » était une « tour de bois, car il était homme puissant ». Puis il la décrit dans ces termes : « La tour possédait dans ses parties supérieures un solier (appartement) où Seguin demeurait avec sa famille, discourait, vivait, et reposait la nuit. Dans sa partie inférieure, la tour possédait un cellier contenant des épices de diverses sortes, pour recevoir et conserver les vivres nécessaires. Le plancher du solier, comme de coutume, était constitué de planches, dont l'épaisseur était faible en regard de la largeur, et plus encore, de la longueur (...) » Voici les émissaires dans le solier, face à Seguin ; après avoir entendu leurs récriminations, le seigneur se mit à tempêter furieusement, tapant des pieds tant et si bien qu'il finit par rompre une planche, à passer au travers du plancher, finissant son existence la tête fichée entre deux coffres du cellier...

Cette tour de bois de Seguin se trouvait-elle dans le *castrum* de Châtillon-sur-Loing ? Rien ne l'atteste vraiment dans le récit de Tortaire, rien ne l'exclut formellement non plus. Quoi qu'il en soit, cet épisode, outre la description qu'il donne d'une « tour » d'un petit seigneur du XI<sup>e</sup> siècle, prouve que la seigneurie de Châtillon était, dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, un *castrum* aux mains des comtes de Blois qui y disposaient de chevaliers (*milites*) assez puissants pour posséder une tour de bois. Étaient-ce des chevaliers attachés au château, ou déjà de petits seigneurs terriens, rien ne l'indique ; au moins le texte permet-il d'assurer qu'ils étaient astreints au service d'ost vis-à-vis du comte.

*Châtillon-sur-Loing, châtellenie des Blois-Champagne, puis des comtes de Sancerre.*

Si l'on donne valeur rétroactive à la consistance de la seigneurie de Sancerre telle qu'elle fut déterminée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Châtillon-sur-Loing serait passé dans le domaine des comtes de Blois lors de l'acquisition de Sancerre par Eudes I<sup>er</sup> de Blois au début du XI<sup>e</sup> siècle (7). C'est à cette époque que le site dut acquérir sa valeur stratégique, relais entre la création récente de Montereau par Eudes (vers 1015), le comté de Blois et la seigneurie de Sancerre ; c'étaient là autant de jalons vers la création d'une puissance territoriale Blois-Champagne, qui vit le jour de façon stable sous Thibaud IV de Blois vers 1125 (8).

Châtillon échut, en 1152, au cadet des trois fils de Thibaud IV, avec la seigneurie de Sancerre, comme le prouve l'aveu rendu en 1209 par le comte de Sancerre au comte de Champagne (9).

Étienne, seigneur de Sancerre et de Châtillon à partir de 1152, fut de ceux qui, en 1180, se révoltèrent contre l'autorité royale représentée par le tout jeune Philippe Auguste. La riposte de celui-ci fut immédiate : une place nommée *Castellio* (Châtillon), mise en défense par Étienne, fut assiégée et détruite par le roi, comme le rapporte le chroniqueur Guillaume le Breton. On hésite aujourd'hui sur l'identification de cette place, entre Châtillon-sur-Loire et Châtillon-sur-Loing ; quoi qu'il en soit, deux autres chroniqueurs, Raoul de Dicet et Robert d'Auxerre, ajoutent que tous les biens d'Étienne, ses villes et ses châteaux furent ruinés en peu de jours par le jeune souverain et ses armées brabançonnes, Châtillon-sur-Loing étant certainement du lot (10).

Après un premier passage en Terre Sainte, puis une seconde révolte contre le roi en 1184, Étienne s'en alla mourir en Terre Sainte en 1191, à Saint-Jean-d'Acre. Son fils Guillaume I<sup>er</sup> lui succéda à Sancerre ; mais Châtillon-sur-Loing et Saint-Brisson passèrent en 1218 au plus tard à Étienne I<sup>er</sup> de Sancerre-Châtillon (11). C'est à cette époque, en 1209 exactement, que Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, fonda le chapitre de chanoines de l'église paroissiale Saint-Pierre, par le biais d'une souscription ; cette création relativement tardive est peut-être signe du développement acquis alors par le bourg du château (12).

*Le passage dans la maison des vicomtes de Melun.*

La succession d'Étienne I<sup>er</sup> fut rendue extrêmement complexe par la nombreuse descendance qu'il eut de ses deux mariages successifs. La seigneurie fut apparemment partagée entre les deux filles du premier lit, Alix épouse de Guillaume Crespin IV, seigneur de Dangu, Comtesse, épouse du vicomte de Melun Adam III, et Étienne II, fils du second lit. A la suite d'un procès qui était en cours en 1263, Étienne II fut apparemment débouté de ses prétentions sur Châtillon, ce qui n'empêcha pas la parcellisation de l'ancienne seigneurie au gré des successions. Aussi, en 1293, les deux chefs de famille, Guillaume Crespin V et Adam IV de Melun, représentant leurs « coparsonniers », s'accordèrent sur un partage des biens patrimoniaux entre les deux familles : aux Melun devaient échoir le château, la ville, la justice et la seigneurie de Châtillon, amputée de quelques fiefs attribués à la famille Crespin en sus de la châtellenie de Concessault (13).

La seigneurie passa dans une branche collatérale de la famille de Melun, représentée dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle par Henri, puis Louis son fils, non sans poursuite de la parcellisation de droits au bénéfice des innombrables cousins homonymes de cette maison (14). Louis de Melun vendit en janvier 1359 le « chastel, tour et forteresse » de Châtillon à Nicolas Braque, chambellan de Charles V, gouverneur de Moret et de Montargis. Il ne fallut pas moins de quatorze ans à ce dernier pour reconstituer l'intégralité de l'ancienne seigneurie en rachetant les parts disséminées chez les Melun et les Tancarville (15).

*La ville et le château en 1359.*

Peu avant l'acquisition de la châtellenie par Nicolas Braque, en octobre 1358, les compagnies de Robert Knolles, basées en Bretagne et Normandie, entamèrent une chevauchée les amenant bientôt dans le Val-de-Loire. Après avoir pris la place de Châtillon-sur-Loire, les routiers remontèrent vers Châtillon-sur-Loing ; en mai 1359, ville et château furent pris d'assaut. Les *Grandes Chroniques de France* relatent l'événement avec un flegme significatif de la fréquence de tels actes. Cet assaut victorieux fut durement ressenti : Louis de Melun offrit en novembre un anniversaire en l'honneur des « bonnes gens et personnes qui, dernièrement, furent avec nous à la deffense de nostre chastel et ville de Chastillon, comme les ennemis l'assaillirent, et en laquelle deffense aulcuns furent tués et mis

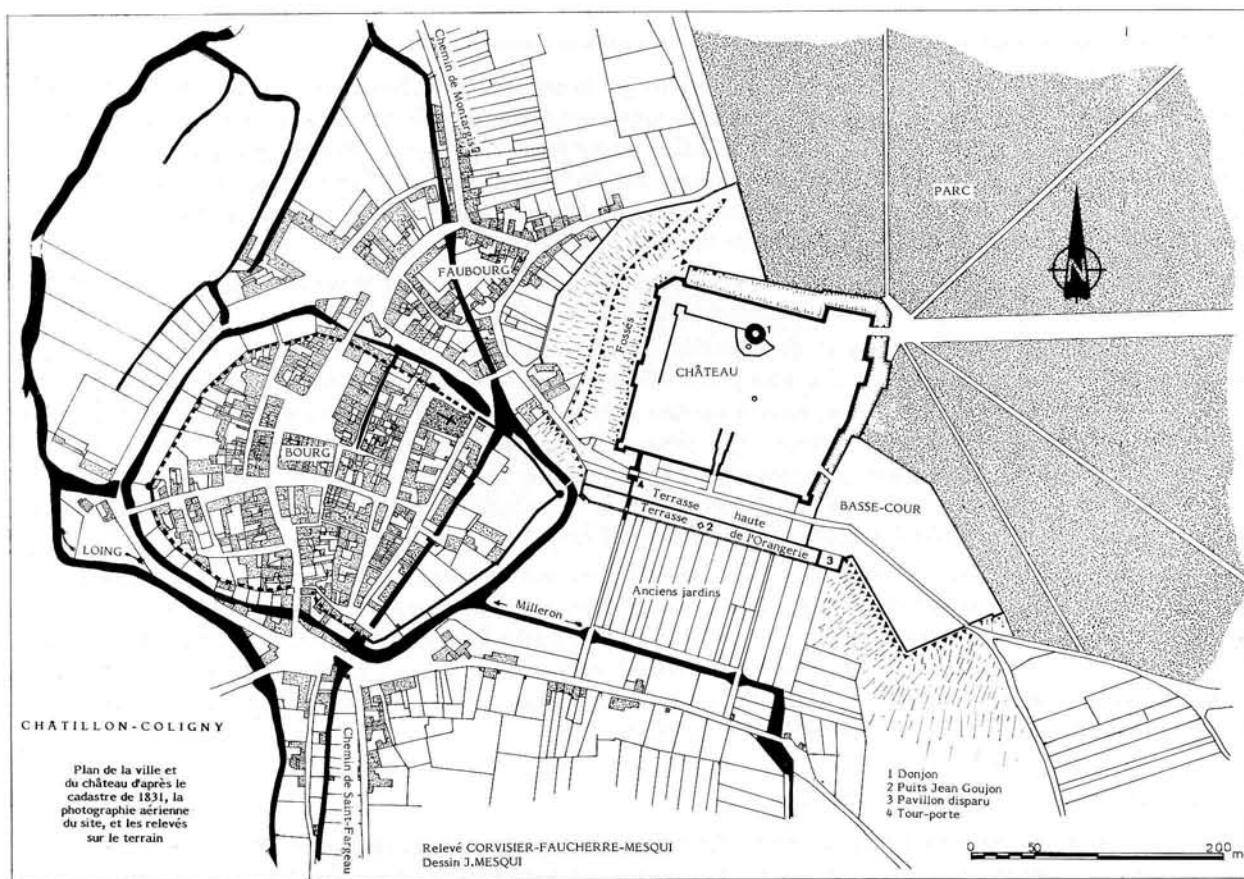


FIG. 2. — PLAN DE LA VILLE ET DU CHÂTEAU D'APRÈS LE CADASTRE DE 1831  
LA PHOTOGRAPHIE DU SITE ET LES RELEVÉS SUR LE TERRAIN

à mort, les aultres navrez et les aultres prins et destenus ès prisons ». Deux siècles plus tard, ce souvenir était encore présent dans les esprits : Gaspard II, dans un discours devant le chapitre Saint-Pierre sur lequel on reviendra, ne se fit pas faute de mentionner l'événement, n'hésitant pas à lui attribuer pour conséquence la formation de la ville actuelle (16).

Sans doute faut-il regarder avec circonspection les affirmations péremptoires de Gaspard II, complaisamment reprises par les historiens de la ville : elles avaient pour but de justifier le transfert du siège paroissial depuis l'église Saint-Pierre intégrée aux nouvelles structures du château, à sa situation actuelle, en pleine ville, au-dessous de la colline portant le château. Il n'est certes pas douteux que l'église collégiale Saint-Pierre, avec son cimetière, ait formé le noyau primitif de l'agglomération ; les acquisitions qui furent nécessaires pour l'agrandissement du château au XVI<sup>e</sup> siècle, prouvent sans doute aucun que les abords de l'église paroissiale, sur le plateau, étaient occupés par maisons, jardins, vignes et courtils privés. Prétendre par contre qu'en 1359, l'essentiel des maisons bourgeoises se situait sur le plateau, prétendre que le sac de 1359 entraîna la construction d'un bourg neuf dans la vallée, est pour le moins hasardeux. On trouve encore, dans le bourg, divers vestiges de maisons conservant des baies géminées qu'on attribue plus volontiers au XIII<sup>e</sup> qu'au XIV<sup>e</sup> siècle (17).

Gaspard II n'hésitait pas à affirmer, en 1551, qu'à la suite du sac de Châtillon, Louis de Melun agrandit et fortifia son château, jusqu'à pousser les nouveaux ouvrages jusqu'aux abords de l'église Saint-Pierre ; encore faut-il rétablir l'exacte paternité d'un tel agrandissement. Or Châtillon appartenait alors à Nicolas Braque. Ce dernier mena certainement des travaux, comme en témoignent deux actes d'acquisition de terrains sis au-dessous du cimetière en 1364 (18). L'action de Braque ne se limita pas à cette reprise du château puisqu'il sollicita et obtint du roi le droit de lever divers impôts indirects affectés à la fortification de la ville, en 1366 puis 1376 (19). Les historiens de



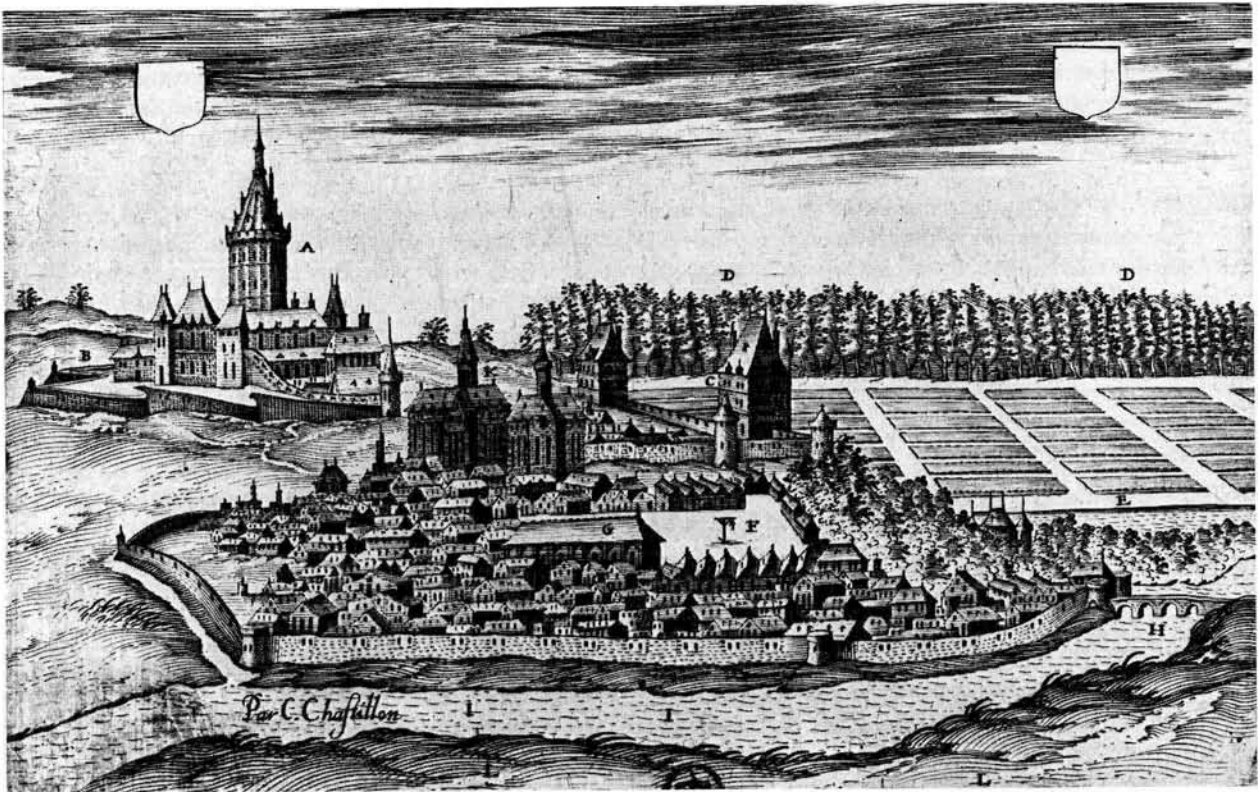


FIG. 3. — CLAUDE CHASTILLON, CHÂTILLON-SUR-LOING. VUE DEPUIS L'OUEST  
(Gravure de la *Topographie Française*)

la ville attribuent en général à cette époque la conception du tracé de l'enceinte urbaine de Châtillon, les lettres de Charles V faisant valoir le « défaut de fortification » de la ville ; ici encore, la prudence doit être de règle, ces lettres n'inférant pas formellement l'absence d'une enceinte, mais plutôt son manque de défenses.

Quelle était la structure topographique de cet ensemble château-bourg relativement composite ? Le total remodelage du site au XVI<sup>e</sup> siècle interdit absolument la restitution pour ce qui concerne le château et son environnement immédiat constitué par l'église collégiale et paroissiale Saint-Pierre, et le noyau du premier bourg sur le flanc de la vallée du Milleron. Le second bourg s'implanta, quant à lui, dans la zone inondable au confluent du Loing et du Milleron, orientant son urbanisation au long des rigoles d'assainissement qu'il fallut créer, au point de présenter l'aspect d'un éventail se déployant vers le nord. La zone la plus dense, au milieu de l'« éventail », était bordée à l'ouest par une grande place sur laquelle se trouvait la halle et le pilori (fig. 2).

L'enceinte, de tracé ovoïdal, possédait deux portes principales, diamétralement opposées, desservant le chemin de Saint-Fargeau à Montargis : au nord c'était la Porte du Talus (également Porte Saint-Pierre, des Halles, de Montargis), au sud c'était la Porte des Bourgeois, toutes deux démolies en 1754. L'enceinte était bordée de fossés alimentés par Loing et Milleron, recevant les eaux des rigoles d'assainissement ; son flanquement était assuré par des tours circulaires dont trois demeurent. L'une, à l'ouest, enclavée dans l'habitat moderne, a perdu son élévation originelle ; elle est construite en appareil assisé de moellons, et l'on y voit une meurtrière courte pour armes à feu. Au nord-est, du côté du château, subsistent deux autres tours, dont une forme l'angle de l'enceinte, alors que l'autre a été réutilisée au XVI<sup>e</sup> siècle pour accueillir les cloches de l'église neuve. Ces tours ont une base talutée en moellons équarris, délimitée supérieurement et inférieurement par une assise de pierres de moyen appareil calcaire. Au-dessus, les étages sont construits dans un appareil de moellons assez sommaire. La tour d'angle a trois niveaux dotés d'archères à fente simple, dont certaines ont été élargies à la base au XV<sup>e</sup> siècle pour l'usage des

armes à feu. Il est possible que ces tours soient attribuables à la campagne de fortification attestée dans le dernier quart du *xiv*<sup>e</sup> siècle.

Les textes anciens permettent enfin d'établir que le fond de la vallée du Milleron était, sous le château, à l'est de la ville, occupé par un étang signalé dès 1293 ; il n'est pas impossible que cet étang se soit étendu jusqu'au mur d'enceinte (20).

#### *Châtillon et les Coligny.*

La famille Braque fit long feu : en 1418, Jeanne, petite fille et unique héritière de Nicolas Braque, épousait Jean Lourdin de Saligny. Leur fille Catherine se maria en 1437 à Guillaume II de Coligny ; la seigneurie de Châtillon leur revint après la mort de Jeanne en 1449. Se succédèrent Guillaume II († après 1457), Jean III son fils († avant 1500) qui établit le siège de la famille à Châtillon, Jacques II fils de Jean III († sans descendance en 1512), Gaspard I frère de Jacques II, maréchal de France en 1516 († 1522). Les trois fils de Gaspard I, Odet, Gaspard II et François, naquirent respectivement en 1517, 1519 et 1521 ; Louise de Montmorency, leur mère, fut donc à la tête de la seigneurie jusqu'à la majorité de Gaspard, en 1547, l'aîné ayant accepté le cardinalat en 1533. Il est inutile de retracer ici la carrière de l'homme politique, chef de parti, protestant convaincu, que fut l'Amiral de Coligny, assassiné en 1572 ; il convient par contre de s'arrêter à cette date de 1572 pour faire le point sur les restructurations de son château, car elle a marqué un arrêt net dans le réaménagement du site.

Les divers historiens de la seigneurie ont, chacun à sa manière, interprété l'information essentielle, fournie par le compte rendu d'une assemblée des habitants et du chapitre qui eut lieu le 16 août 1551, dans le but de décider du transfert du siège de la paroisse depuis l'église Saint-Pierre à la chapelle Notre-Dame, dans le bourg (21). Gaspard II de Coligny en personne y exposa les faits suivants :

- primitivement, le bourg de Châtillon était établi autour de l'église Saint-Pierre ;
- après le raid des compagnies de Knolles, en 1359, le seigneur (Louis de Melun selon les termes de Coligny) agrandit son château qui vint jouxter l'église, alors que les habitants s'établissaient dans la vallée, à l'intérieur d'une nouvelle enceinte ;
- à la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle, l'aïeul de Gaspard éleva de nouvelles terrasses englobant l'église et le cimetière ;
- afin de rétablir l'indépendance mutuelle entre château et église paroissiale, le père de Gaspard commença la construction d'une nouvelle église dédiée à la Vierge.

Le seigneur proposait, en conséquence, de transférer paroisse et chapitre de Saint-Pierre à Notre-Dame ; cette proposition fut entérinée lors de l'assemblée (22). Le propre témoignage de Gaspard II fait donc remonter à la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle le réaménagement total du site, ce qui a engendré les scénarios les plus divers. Les historiens de Châtillon attribuent en général à Jean III le remodelage de l'enceinte castrale, et l'inclusion dans cette enceinte de l'église et du cimetière, suivant à la lettre le discours de Gaspard II ; la paternité des éléments internes est ensuite attribuée selon les cas à Éléonore de Courcelles femme de Jean III, Louise de Savoie veuve de Gaspard I, enfin Gaspard II.

En l'absence totale de sources, force est effectivement de s'en rapporter au témoignage de Gaspard II, à une époque où la tradition orale avait une présence autrement plus forte qu'aujourd'hui : à l'échelle de deux générations, il est plus que probable qu'elle était assez fiable, à la décennie près. Une source jusqu'ici inexploitée donne, de ce point de vue, un nouvel éclairage : il s'agit d'un inventaire des titres de la seigneurie dressé du vivant de Gaspard II, titres vraisemblablement disparus ou pour le moins dispersés à la Révolution (23). Cet inventaire mentionne les pièces fondamentales relatives à la vie de la seigneurie, partages, ventes, testaments, aveux et dénombrements, acquisitions et ventes, enfin baux à cens, depuis la fin du *xiii*<sup>e</sup> siècle : l'essentiel date des *xv*<sup>e</sup> et *xvi*<sup>e</sup> siècles. Il est intéressant d'y trouver, articulée en trois chapitres, une liste des acquisitions réalisées par Gaspard I jusqu'en 1522, puis par Louise de Montmorency sa veuve de 1522 à 1547, enfin par Gaspard II de 1547 à 1557.

Ainsi, sous Gaspard I, avant sa mort, trouve-t-on neuf actes au moins consacrés à l'achat de jardins à chanvre et de courtils sis près de l'étang, dont un « enclos en la fermeté de mondit seigneur » : on a vu que l'étang occupait autrefois la place des jardins du château, ce que confirme d'ailleurs l'analyse des actes suivants. Curieusement, l'essentiel des actes d'acquisition passés sous Louise de Montmorency concerne au contraire des pièces de terre, de vigne, voire des maisons assises « derrière le cimetière », « derrière le chastel ». En 1536 intervient l'achat d'une maison, cour et étable « en la fermeté de la basse-cour du chastel » ; l'année suivante, Louise de Montmo-

rency achète un courtil et une pièce de terre « enclos derrière les murailles nouvellement faites ». A nouveau, en 1539, on achète une maison enclose « ès murailles de nouvel édifiées à l'entrée du chastel » ; en 1544, une pièce est achetée « delez la nouvelle closture ». Signalons aussi l'achat d'un quartier de vigne « devant le grand cimetièrre », et d'une maison « assise devant l'esglise du chastel ». Sur vingt et un actes recensés rapidement, cinq seulement se situent dans la zone de l'étang, entre 1537 et 1542 ; tout le reste, entre 1522 et 1546, concerne la partie haute du château, dans le secteur des « nouvelles murailles ».

Les acquisitions effectuées sous Gaspard II enregistrent à nouveau un changement de secteur, puisqu'elles concernent essentiellement jardins et courtils à faire du chanvre, proches de l'étang, proches des fossés de la ville, près de « la douve des vieux fossés de Chastillon », « vers le pont de l'étang », « au faubourg de la Porte aux Bourgeois », « près les Jardins de Monseigneur », ce entre 1550 et 1557. Vingt-deux actes au moins concernent ce secteur, contre trois pour la partie haute du château, dont un désigne une maison « assise devant la grande porte du chastel » (1554), un autre un quartier de terre labourable « derrière le parc » (1555).

Cette liste a l'inappréciable intérêt de fournir les jalons d'une chronologie de la constitution de l'entité foncière que fut le domaine réaménagé par les Coligny : terrains dans la vallée, sous Gaspard I, terrains sur la colline d'une façon soutenue sous Louise de Montmorency, à nouveau terrains dans la vallée, cette fois de façon massive, sous Gaspard II. Plus encore, elle donne la preuve de la réalisation de travaux de clôture sous Louise de Montmorency, dans les décennies 1520-1540, sur la colline ; enfin, elle atteste l'existence de travaux de terrassement dans la vallée, liés à l'assainissement de l'ancien étang, sous Gaspard II dans la décennie 1550-1560.

Quant au réaménagement de la résidence seigneuriale, il n'est, à notre connaissance, aucune source pour l'évoquer. Force est donc d'attendre l'analyse archéologique pour tenter de tirer profit de ces mentions essentiellement quantitatives, dont le moindre des bénéfiques n'est pas d'affirmer la restructuration totale du site dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### *De la place protestante à la ruine actuelle.*

La profession de foi de l'Amiral en 1560, et sa situation de chef de la Réforme, allaient entraîner des séqueles catastrophiques pour la ville et le château. En 1562, une rixe entre calvinistes et habitants dégénéra en un pillage de la ville. Sept ans plus tard, ville et château furent pris par les armées royales : à cette occasion, les maisons du bourg furent brûlées, et le château pillé et endommagé.

Après la trêve intervenue en 1570, Gaspard II récupéra son château, et le roi Charles IX lui fit don de 100.000 livres pour la réparation de l'édifice, et le remplacement des meubles volés. Mais l'Amiral eut à peine le temps d'en profiter : en 1572, il était assassiné, ses biens confisqués par la couronne, alors que son fils François s'exilait pour échapper à la vindicte royale. Le démantèlement du château commença, et seule l'intervention royale le sauva.

Ce n'est qu'en 1576 qu'Henri III rendit la seigneurie à son titulaire. Après lui, se succédèrent Henri, Gaspard III qui fut, en 1643, le premier duc de Coligny. Gaspard IV et Henri de Coligny furent les derniers représentants de cette famille : en 1695, le château passa, par héritage, aux Montmorency-Luxembourg.

En 1799, le château fut vendu à la célèbre « bande noire », qui rasa l'essentiel du château Renaissance, ne laissant subsister que le donjon médiéval ; en moins de dix ans, les démolisseurs ne laissèrent pas pierre sur pierre, les meubles, lambris, peintures étant dispersés sans espoir de retour. En 1811 encore, les archives du château, retrouvées dans une cachette de la gaine du donjon, furent brûlées par leur inventeur, de peur que l'on y retrouve des droits oubliés ou usurpés (24).

Enfin, en 1848, Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, qui avait racheté les ruines du château patrimonial, fit reconstruire le « Petit Château » actuel, sur l'ancienne porterie.

#### L'ANALYSE DU SITE : ÉVALUATION D'ENSEMBLE D'APRÈS LES SOURCES

L'ensemble monumental de Châtillon-Coligny, s'il se révèle important encore, a été fortement mis à mal durant la Révolution, comme on l'a vu dans la partie historique. En particulier, les zones habitables ont été spécialement touchées, au point de ne plus exister qu'à l'état de moignons difficilement lisibles. Aujourd'hui, l'on reconnaît facilement la disposition générale de l'ensemble dans son état achevé : le donjon se dresse au-dessus d'une

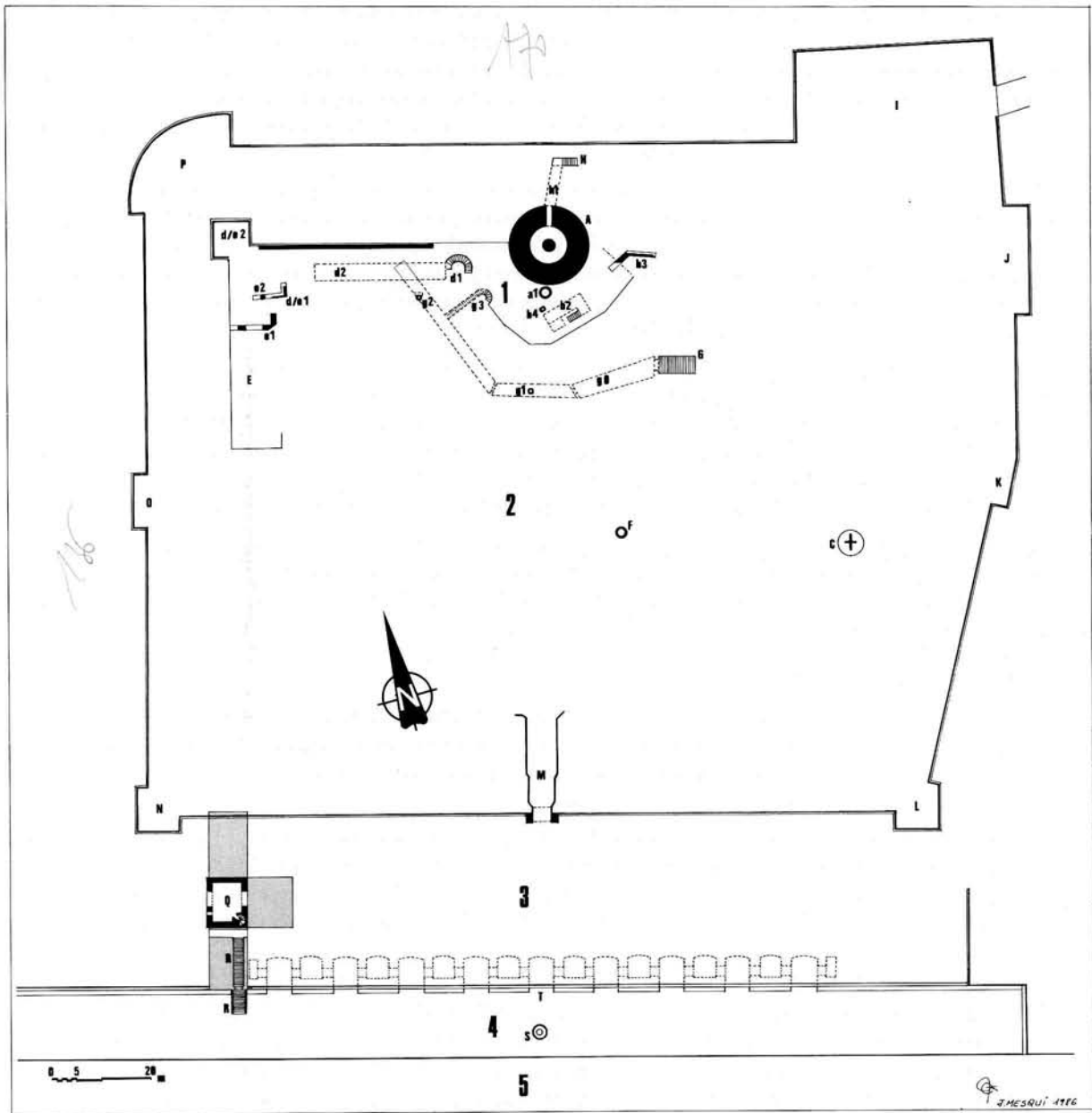


FIG. 4. — PLAN ARCHÉOLOGIQUE DU CHÂTEAU

petite terrasse semi-circulaire (fig. 4, rep. 1), incluse dans une grande plate-forme approximativement carrée, délimitée par l'enceinte castrale (rep. 2). Cette vaste plate-forme tombe sur une terrasse rectangulaire, que l'on peut appeler « Cour d'honneur » (rep. 3); à nouveau, celle-ci surplombe une terrasse plus basse, dite de l'Orangerie (rep. 4), cette dernière dominant les jardins bordés par le Milleron canalisé (rep. 5). Au sud-est, une vaste esplanade de niveau avec la Cour d'honneur est le site de l'ancienne basse-cour. Le simple examen du plan donne la mesure de l'unité conceptuelle formée par cet ensemble apparemment disparate, prouvant que le donjon, éminent symbole féodal, a été intégré au parti d'ensemble déterminé à la Renaissance; plus encore, le donjon y est point focal, déterminant l'origine des axes de symétrie.

On a détaillé plus haut les sources historiques, malheureusement lacunaires, qui permettent une approche



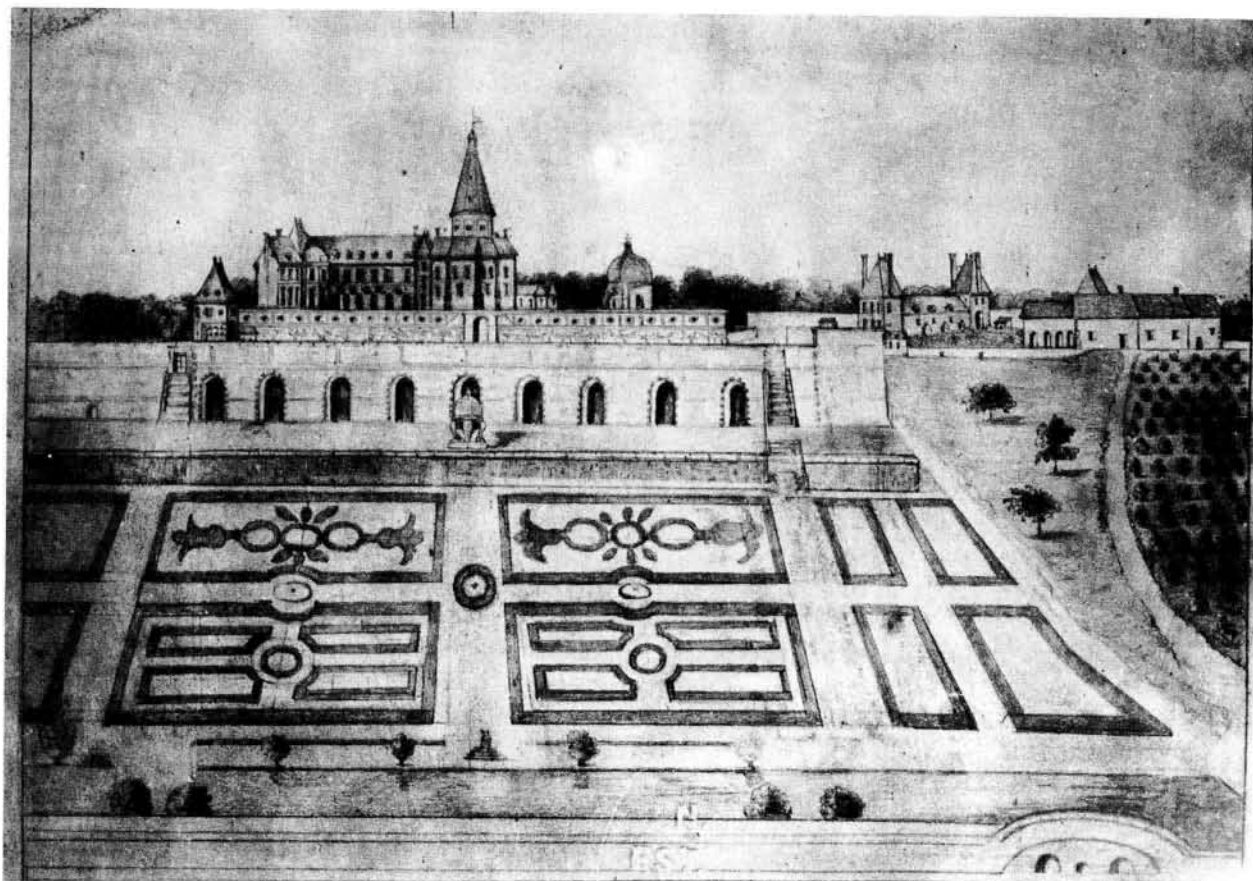


FIG. 5. — DESSIN N° 1  
(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Va 451 fol.)

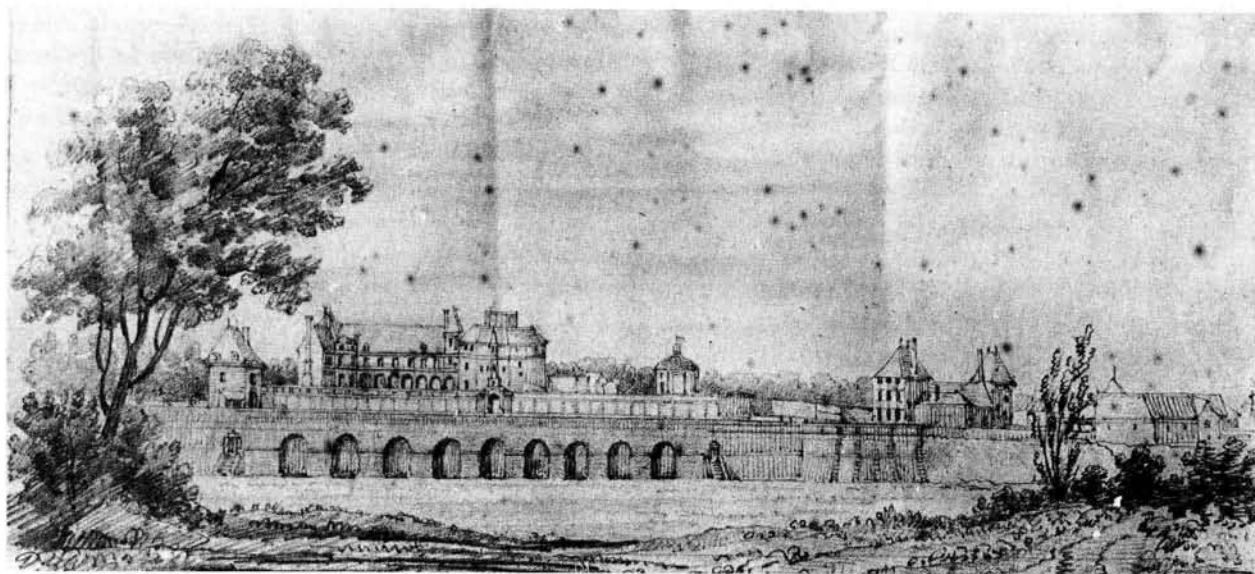


FIG. 6. — DESSIN N° 2  
(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Va 451 fol.)

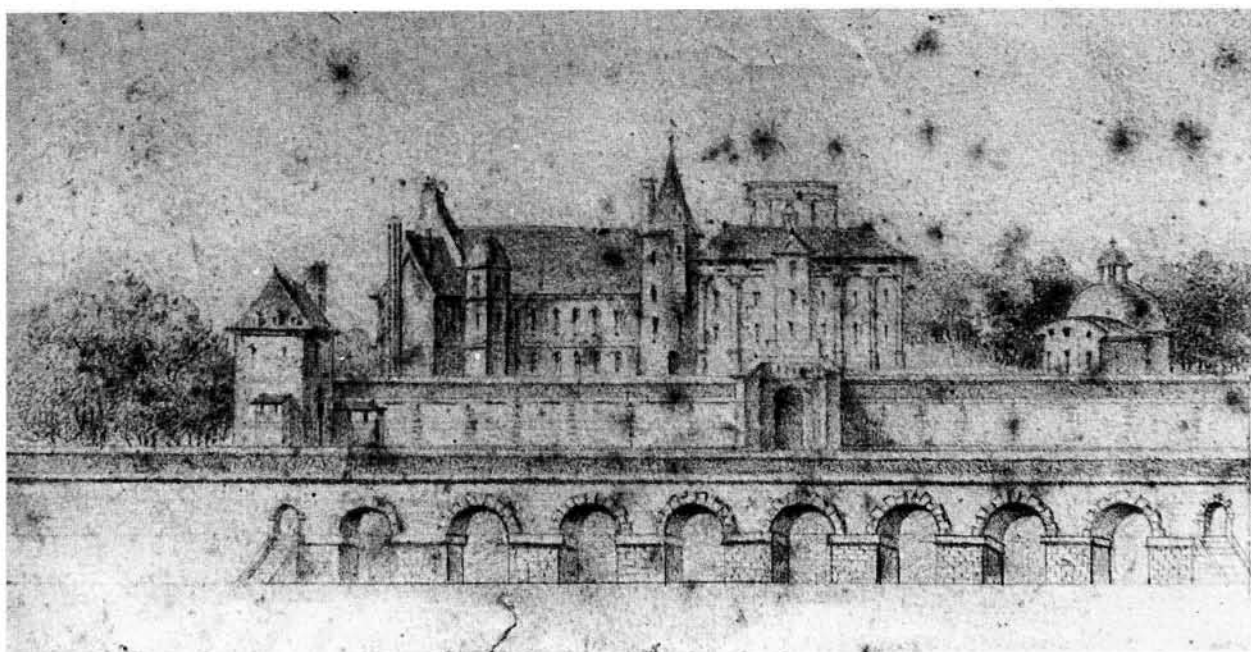


FIG. 7. — DESSIN N° 3

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Va 451 fol.)

analytique de l'ensemble ; il est bon de faire le point sur les documents graphiques ou documents d'archives plus techniques qui peuvent éclairer cette approche.

#### *Les sources graphiques.*

Le plus ancien document graphique conservé est la gravure signée par l'Ingénieur topographe Claude Chastillon, du premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, publiée dans sa *Topographie Française* (fig. 3). Cette gravure est difficile d'interprétation sans l'appoint d'autres sources ; l'ingénieur a commis, en particulier, une méprise considérable en dessinant les deux pavillons de la Basse-Cour, dont il n'a pas compris la fonction en les intégrant au mur de façade de la Cour d'honneur. On laissera aux spécialistes de l'analyse des œuvres de Chastillon le soin de décrypter la représentation de Châtillon-sur-Loing : il suffira de retenir ici qu'elle n'est pas utilisable sans recoupement avec d'autres sources, hormis en ce qui concerne certains détails particuliers sur lesquels on reviendra (25).

Au château sont conservées par ailleurs deux représentations antérieures à la destruction (26). La première, peinte, figure le château dans son axe nord-nord-ouest-sud-sud-est, en déformant volontairement la perspective afin de mettre en valeur les jardins situés à la partie inférieure (fig. 5). L'édifice y apparaît dans un état encore non dénaturé ; le donjon y possède encore sa couverture identique à celle figurée par Chastillon. Il est pour le moins probable, en raison du style même de la figuration, qu'il s'agit ici d'une reproduction d'un des écussons peints sur lambris qui décoraient autrefois les salles : ils sont évoqués par Becquerel (27). On l'appellera ici vue n° 1.

Une seconde représentation est un dessin au crayon, beaucoup plus réaliste et sans doute plus tardif, en tous points homogène au précédent, si ce n'est le scrupuleux respect des perspectives, et l'absence de toit au donjon. On l'appellera vue n° 2 (fig. 6). Elle a fait l'objet d'une copie, également au crayon, faisant apparaître quelques divergences mineures ; on l'appellera vue n° 3 (fig. 7).

Enfin, lors de la destruction du château, le peintre Girodet effectua un certain nombre de croquis au crayon, mentionnés par Becquerel. L'un d'eux, appartenant à une collection particulière, a été récemment publié (fig. 22) ; ce dessin, ou vue n° 4, a l'inappréciable avantage de donner une vue totalement réaliste des bâtiments durant leur destruction (28).

On mentionnera enfin un plan sommaire du château, effectué à très grande échelle dans le cadre de la Carte

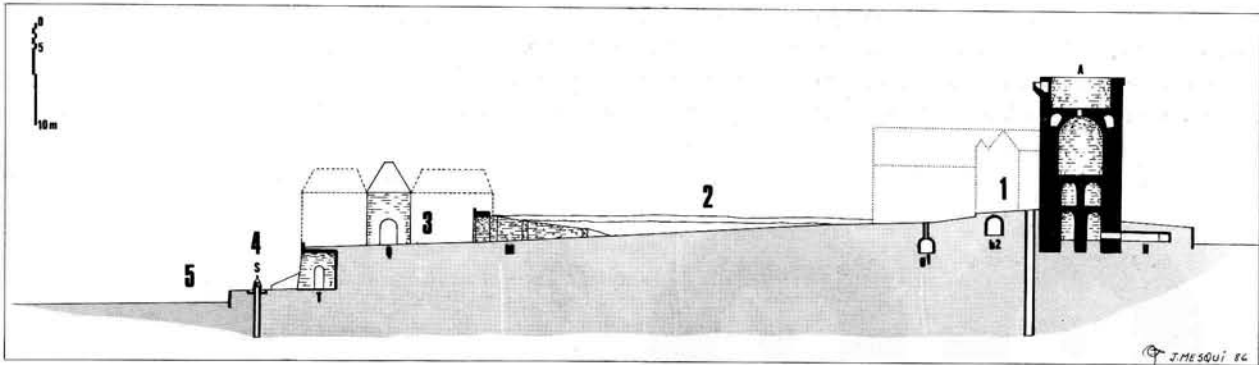


FIG. 8. — COUPE DU CHÂTEAU SUIVANT SON AXE PRINCIPAL DE SYMÉTRIE

générale du canal de Briare au XVIII<sup>e</sup> siècle; les détails y sont malheureusement peu fiables, en raison de l'échelle qui n'autorisait pas le graveur à un respect scrupuleux de la réalité (29).

#### *Les sources manuscrites.*

On citera essentiellement, pour éclairer la restitution du château, trois documents d'archives. Le premier est un dénombrement assez sommaire daté de 1644; le second, daté de 1720, est un procès-verbal de visite du château, nettement plus circonstancié et riche en détails (30). Le troisième enfin, écrit en 1761, est un relevé à effectuer au château (31).

Ces trois documents fournissent, en contrepoint des sources graphiques, des éléments essentiels à la compréhension de l'état initial du site.

#### *Vers une première évaluation des groupes architecturaux.*

L'ensemble de ces sources, ainsi que la reconnaissance immédiate *in situ*, fournissent une première vision critique des ensembles monumentaux qui existaient autrefois. On distinguera (fig. 4) :

- le donjon, élément fondamental certainement attribuable au Moyen Âge (A);
- un bâtiment en arc de cercle, dit parfois « en fer à cheval », enveloppant le donjon sur sa demi-circonférence sud (B);
- les deux ailes orthogonales se raccordant à cet ensemble (D, E), vraisemblablement postérieures au Moyen Âge;
- l'enceinte du château, contenant divers bâtiments ou caves (I-J-K-L-M-N-O-P; C; G);
- la terrasse formant cour d'honneur (3) et sa tour-porte (Q);
- la terrasse de l'Orangerie (4; T);
- les jardins du château (5);
- la Basse-Cour, et enfin le Parc.

D'ores et déjà, l'examen du plan qui peut être dressé à partir des diverses sources indique clairement, quant aux imbrications des divers ensembles :

- que les masses, si l'on excepte le donjon et sa demi-ceinture, résultent d'une composition architecturale élaborée qui reposait sur un remodelage total du terrain d'assiette par réalisation de terrasses échelonnées;
- que le donjon, élément antérieur, a servi de point focal pour toute la composition. Ainsi a-t-il servi d'origine pour l'axe général nord-nord-est-sud-sud-ouest régissant la symétrie d'ensemble, commandant la porte de l'enceinte castrale, ainsi que la disposition des voûtes de l'Orangerie, l'emplacement du puits de la terrasse (S), enfin l'organisation des jardins et l'emplacement des deux ponts sur le Milleron; il a servi également d'origine pour l'axe triomphal du parc;

— que la demi-enveloppe du donjon, ou bâtiment en fer à cheval, paraît rattachée au donjon plus qu'elle ne saurait l'être à la composition dont il vient d'être question, semblant ainsi témoigner d'un état antérieur au grand remodelage du site.

On va donc étudier successivement ces divers ensembles architecturaux. Le donjon, actuellement le mieux conservé, fera l'objet d'un développement spécial, tant est grande son importance dans l'architecture militaire médiévale, et l'on tentera de le comparer à d'autres édifices similaires. En ce qui concerne les autres éléments, on s'attachera à recouper l'analyse des sources graphiques et archivistiques ; deux sondages archéologiques spécifiques réalisés sur le site aideront à établir quelques jalons de datation ou de compréhension.

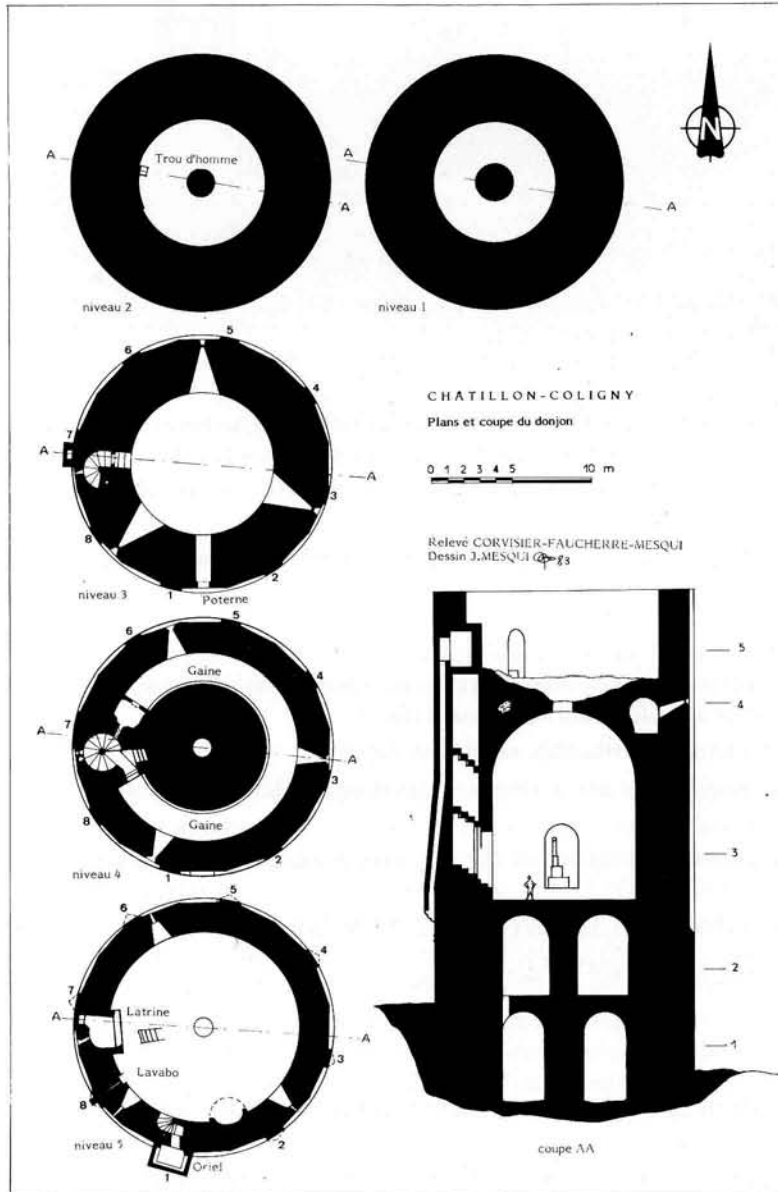


FIG. 9. — RELEVÉ DU DONJON

tuées d'une pierre taillée avec un bossage adapté. Se situant au niveau de la première assise des éperons des contreforts, ces consoles peuvent être considérées comme les bases d'encorbellements similaires, dont la construction fut abandonnée en cours même de chantier par l'architecte. On y reviendra dans l'étude des parties hautes.

La hauteur totale du donjon, depuis le sol de la salle la plus basse, est de 32 mètres environ ; cependant, il n'est pas visible extérieurement sur toute cette élévation, puisque sa base est enterrée de 4 à 6 mètres, ce qui donne une hauteur vue de 26 à 28 mètres. Le cylindre inférieur est construit en appareil assisé de gros moellons équarris ;

## LE DONJON DE CHÂTILLON-COLIGNY

### L'extérieur.

Le donjon, situé au point le plus haut du site, est constitué par deux cylindres superposés. On trouve, à la base, un tronc de cylindre circulaire de 16 mètres de diamètre montant, depuis le sol de la salle la plus basse, à 10<sup>m</sup>80. A cette hauteur, le plan passe du cercle à l'hexadécagone, polygone régulier à seize côtés ; ce cylindre à seize faces est renforcé, à une arête sur deux, par un contrefort plat s'inscrivant dans le cylindre inférieur. La transition entre les deux volumes est assurée par un ressaut d'une assise de pierres en glacis.

Chacun des contreforts plats se termine, au niveau sommital, par un encorbellement pentagonal formant éperon vers l'extérieur (fig. 13 et 17). Ces encorbellements devaient servir d'assise pour un hourdage de bois, représenté par Chastillon dans sa gravure. Seul le contrefort 1, au sud, se distingue, puisqu'il supporte un édicule en saillie que l'on identifiera plus loin à un oriel ; appelé « Chaise de César » dans la tradition populaire, cet oriel particulièrement imposant sur ses six assises d'encorbellement contribue à donner au donjon un aspect tout à fait remarquable (fig. 14).

Les autres arêtes de l'hexadécagone sont, quant à elles, interrompues à trois assises du couronnement par des consoles en très faible débord, consti-



à partir du chanfrein de raccordement entre cette partie inférieure et l'hexadécagone supérieur, le parement est réalisé en belles pierres de moyen appareil.

A partir de la vingt-cinquième assise, l'on trouve quatre à six assises, selon les faces, ne comportant pratiquement que des pierres à bossage rustique encadré d'un liseré; au-dessus, ces bossages sont plus clairsemés, jusqu'à ponctuer seulement le parement des parties hautes. L'apparition brutale de ces bossages à une hauteur de 16<sup>m</sup>80 suggère l'existence d'un masque pour les parties basses, peut-être une chemise qui aurait entouré l'édifice. Cette question reviendra lors de l'étude du bâtiment « en fer à cheval ».

On notera encore, à l'extérieur, la présence à l'ouest d'un conduit de latrine en encorbellement (fig. 17), prenant naissance au sommet du donjon, accolé à l'un des contreforts, et descendant jusqu'au raccordement entre les deux cylindres. Sur le contrefort voisin, un curieux encorbellement est le reste d'une gargouille desservant le lavabo de l'étage haut (fig. 16).

Enfin, les ouvertures visibles de l'extérieur sont de larges fentes verticales, se terminant en demi-cercle à leur partie supérieure (fig. 13); on remarque également la présence de trois soupiraux rectangulaires ébrasés à l'horizontale, qui desservent la « gaine » du donjon.

*L'entrée* (fig. 11).

La porte d'entrée se situe au sud, en élévation de 12<sup>m</sup>60 par rapport au sol intérieur, soient 6<sup>m</sup>60 par rapport au plan situé au sud du donjon. Son couverture est réalisé par un arc segmentaire: l'examen détaillé de celui-ci prouve qu'il résulte d'un remaniement tardif, l'arc initial étant vraisemblablement en plein cintre. Cette poterne est précédée par les restes d'une arche fortement biaise, en pierres et briques, manifestement ajoutée postérieurement à la construction du donjon: il s'agit ici d'une passerelle qu'il conviendra d'examiner en relation avec le bâtiment « en fer à cheval ».

Primitivement, une passerelle de bois permettait l'accès à cette porte piétonne; l'examen du dispositif d'accès permet même d'affirmer qu'il s'agissait d'un pont-levis. Au-dessus de la porte, en effet, on trouve à l'intérieur les encastremements d'un treuil. Les cordes, ou chaînes du pont-levis passaient à travers une large ouverture rectangulaire; comble du raffinement, un glacis est ménagé sous cette couverture rectangulaire afin qu'en position haute, le pont-levis soit plaqué au parement.

Au-dessus de la poterne, une bretèche en très léger débord assurait une protection rapprochée. Elle est accessible, de l'intérieur, par quelques marches situées en hauteur, dans le passage d'entrée, conduisant à un réduit voûté en berceau. Celui-ci commande un assommoir débouchant sur le glacis précédemment évoqué, qui joue ainsi un second rôle: sa présence évite un encorbellement trop saillant pour la bretèche, les projectiles bénéficiant du « fruit » du glacis. Le réduit intérieur de celle-ci est éclairé par un jour minuscule, fortement ébrasé extérieurement: ce jour n'avait pas de fonction défensive.

Vers l'extérieur, la structure du parement de la bretèche est remarquable: deux consoles portent un lin-

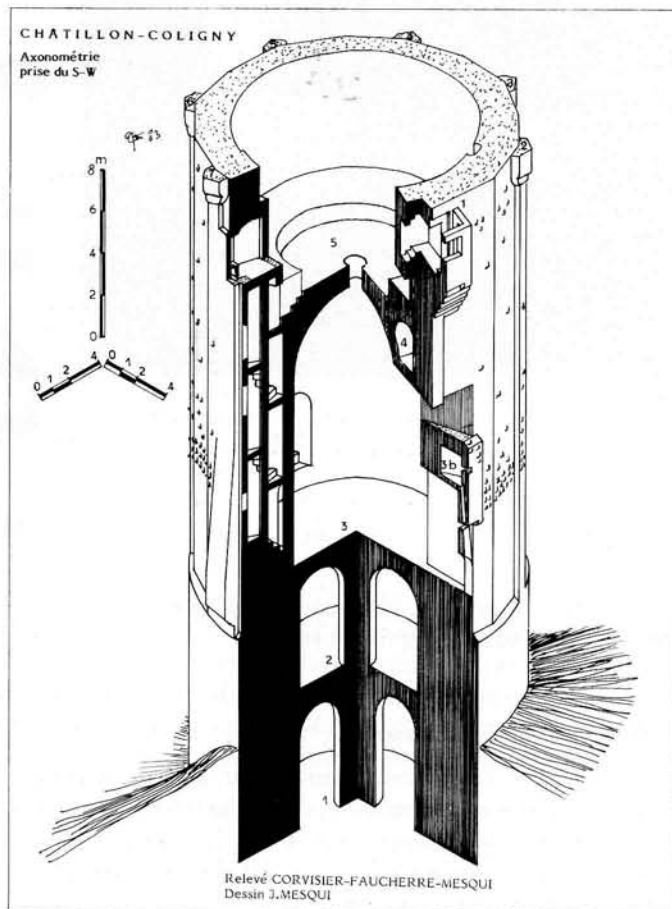


FIG. 10. — PERSPECTIVE AXONOMÉTRIQUE DU DONJON

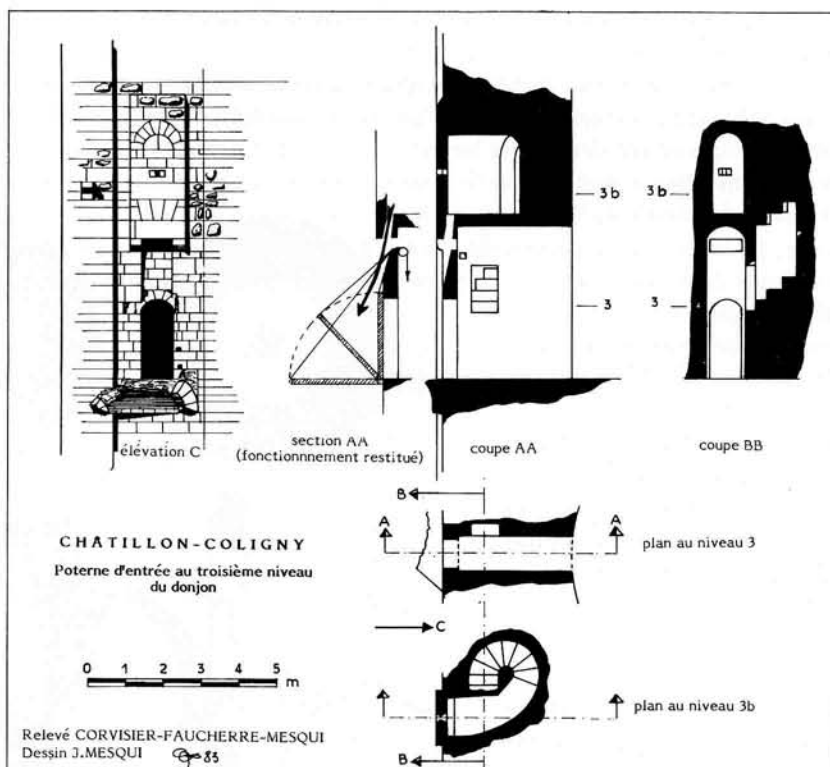


FIG. 11. — RELEVÉ ET RESTITUTION DU MÉCANISME DE LA POTERNE DU DONJON

teau, déchargé par une plate-bande à l'assise supérieure, l'ensemble étant à nouveau soulagé par un arc de décharge situé au sommet de la bretèche.

#### *Le niveau 3, ou niveau d'entrée.*

La porte donne accès à un couloir, sans autres défenses, conduisant à la salle du niveau 3 à travers le mur du donjon. Cette salle circulaire, d'un diamètre de 8<sup>m</sup>75 en œuvre, est voûtée d'une très belle coupole sphérique à clef percée pour le passage d'un treuil. La hauteur sous clef est de 11<sup>m</sup>90; elle était autrefois un peu moindre, puisque le sol était surmonté par un plancher fort épais, dont on peut restituer la hauteur, 0<sup>m</sup>75, par les emmarchements subsistant aux ouvertures.

Trois fenêtres assurent l'éclairage de cette salle : une seule subsiste intégralement. Leurs embrasures à plan triangulaire assez évasé sont couvertes de voussures plein cintre; à l'intérieur, des emmarchements, d'une hauteur totale de 2 mètres, conduisent à la fente d'éclairage, haute de 1 mètre, large de 20 centimètres. Extérieurement, ces jours s'évasent, et sont surmontés de petits arcs taillés dans le linteau.

Cet étage d'entrée est totalement dépourvu d'aménagements de confort, tels qu'une cheminée; son rôle défensif n'est guère évident, les jours d'éclairage n'ayant pu avoir une fonction de tir que d'une manière tout à fait accessoire. La hauteur en est tout à fait remarquable, si on la rapporte à l'usage qui pouvait en être fait. Il est d'ailleurs possible qu'un plancher ait été installé à la naissance de la coupole, en maintenant les entrants des cintres, dont subsistent les encastremements dans les parois; ceci aurait permis une séparation du volume en deux, mais reste dans le domaine de l'hypothèse.

*Les deux niveaux de caves.*

Le niveau 2 est aujourd'hui directement accessible depuis la plate-forme située au sud du donjon, grâce à un percement moderne de sa paroi sud. Autrefois, son seul accès était un trou d'homme situé à l'ouest, dans la voûte, permettant, depuis le niveau 3, d'y descendre par une échelle de corde. Cet accès a été remplacé à l'époque moderne par un escalier de bois.

La salle qui constitue ce niveau a un plan annulaire, centré autour d'un gros pilier circulaire sur lequel retombe le berceau rampant de la voûte. Haute de 5<sup>m</sup>15 environ, elle ne possède aucune ouverture sur l'extérieur. Au sommet du pilier se distinguent les trous de boulin rayonnants ayant servi pour la mise en place des cintres de la voûte.

C'est encore un trou d'homme situé à l'ouest, visible aujourd'hui bien que bouché, qui donnait accès au niveau 1. Ce dernier n'est plus accessible aujourd'hui que par une cave du XVI<sup>e</sup> siècle située au nord : on y reviendra plus loin.

Le niveau 1 (fig. 12) a un plan similaire au premier niveau de caves : tout au plus le pilier central y est-il légèrement plus épais, de même que les murs. La hauteur en est un peu plus grande, de 5<sup>m</sup>70 environ. Le seul point curieux est ici l'énorme verrue de maçonnerie qui affuble le pilier central à l'ouest : un examen détaillé montre qu'il s'agit-là d'une reprise visant à accueillir une structure légère en bois, sans doute pour améliorer la descente depuis le trou d'homme qui se situe juste à la verticale. Il est à noter, de ce point de vue, que le dénombrement n° 2 signale que l'on descendait à ce niveau par « un escalier en charpente » ; il est donc pour le moins probable que l'énorme trou pratiqué dans la voûte, ainsi que ces modifications du pilier central, ont été déterminés par la création de cet escalier.

Ces deux niveaux successifs servaient de réserve à vivres ; le manque total d'aménagement d'hygiène semble exclure qu'ils aient servi de prisons. A leur examen, se pose le problème de la taille des colis qui pouvaient y être entreposés : en effet, si le volume était largement dimensionné, les accès par les trous d'homme n'autoriseraient la descente que pour des objets de dimensions très restreintes, à moins que l'on ait stocké en vrac, en particulier les grains. Par ailleurs, la superposition de deux niveaux de caves est un caractère peu fréquent, et malaisément explicable.

*L'escalier en vis et la gaine (niveau 4).*

Si l'on revient au niveau 3, le niveau d'entrée, l'on trouve à l'ouest une haute ouverture en plein cintre donnant accès à l'escalier en vis ; le vantail fermant l'escalier se trouvait à la seconde marche, sans doute pour consommer moins d'espace dans la grande salle. De ce vantail, trente marches conduisent au niveau supérieur ; un jour de petite taille, et deux fentes d'éclairage fournissent, dans la montée, la lumière à l'escalier.

Le plafond sommital de la vis, constitué de dalles en secteurs angulaires, est porté par un joli pilier circulaire, évasé en haut et en bas, situé dans le prolongement du noyau. On se trouve là à un petit palier, qui dessert à la fois une rampe droite conduisant au niveau 5, et un emmarchement donnant accès à un couloir annulaire, ménagé dans les reins de la voûte du niveau 3. Il s'agit ici, selon le terme consacré, d'une « gaine », incomplète puisqu'elle se termine en cul-de-sac contre un massif de maçonnerie la séparant de l'escalier en vis. Ce massif a été percé de main d'homme, et la tradition y situe l'invention des archives de Châtillon, en 1811 : c'est au moins ce que rapporte Becquerel.

La gaine, voûtée en berceau rampant, n'est éclairée que par trois soupiraux rectangulaires, largement ébrasés horizontalement vers l'extérieur, situés trop haut pour avoir servi de fentes de tir, voire même de fenêtres de guet. Quant à la paroi intérieure de la gaine, elle est incurvée pour respecter les lignes de force de la voûte dans laquelle elle est ménagée.



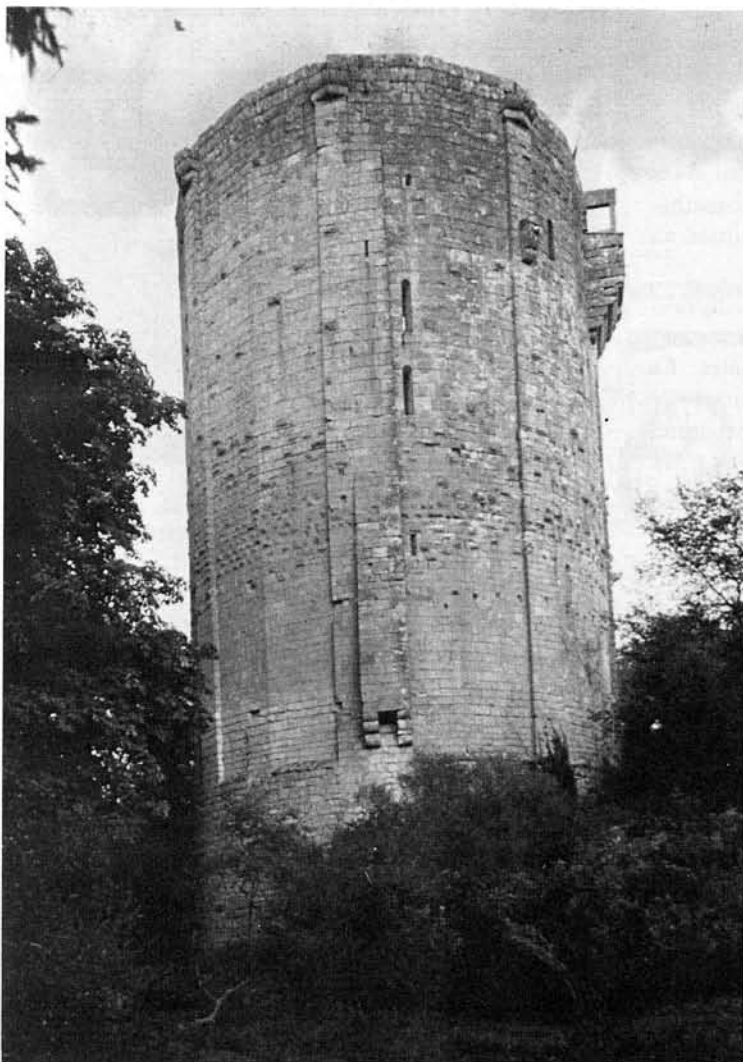
Cl. R. Oehl.

FIG. 12. — VUE DU NIVEAU INFÉRIEUR DU DONJON AVEC EN ARRIÈRE-PLAN LE TROU D'HOMME, AU PREMIER PLAN LE PILIER CENTRAL

Il est vraisemblable que ce dispositif a une origine constructive, son but étant d'alléger la voûte du niveau 3 ; il est, en effet, difficilement concevable qu'il ait pu s'agir d'un organe défensif.

*Le niveau 5, ou niveau d'habitation.*

Du palier de l'escalier, une rampe droite conduit au niveau 5, le plus intéressant de tout l'édifice. Après quatre marches, l'escalier s'interrompt dans l'accumulation de débris et de végétation, le tout provenant assurément de la ruine des parties hautes, charpente et toit.



Cl. R. Oehl.

FIG. 13. — VUE ACTUELLE DU DONJON, PRISE DEPUIS L'OUEST

Ces débris forment un cratère dont les bords se situent au niveau des seuils des ouvertures du niveau 5, alors que le fond est constitué par l'oculus de la voûte du niveau 3 ; la dénivellation ne s'explique, comme au niveau inférieur, que par l'existence d'un plancher surélevé, maintenant disparu.

Le lavabo, ménagé sous une petite arcature, possédait un bassin qui a été brisé lors de la chute de la charpente ; l'écoulement des eaux usées s'effectuait par un conduit débouchant, à travers le mur, sur la gargouille du contrefort 8 (fig. 17). Quant à la latrine, elle se constitue d'un réduit fermé dépassant légèrement de la paroi ; on y trouve un cabinet éclairé par un jour, et le siège percé, dont la conduite courbe débouche en encorbellement à côté du contrefort 7. Un jour en assure l'aération en dessous du siège.

Un troisième aménagement prouvant le caractère résidentiel du niveau 5 est l'oriel ménagé au sud. On y accède, de la salle, par un petit escalier courbe dans l'épaisseur de la muraille. Il s'agit d'un petit édicule rectangulaire, en encorbellement sur une succession d'assises en quart de rond ; ce balcon d'agrément était couvert par un toit indépendant du toit du donjon, comme le prouve le chanfrein ménagé au-dessus du linteau de la porte donnant dans la tour (fig. 14).

Sur chacune de ses trois faces extérieures, l'oriel possédait une grande baie rectangulaire encadrée par deux colonnettes à chapiteaux romans portant les linteaux. Peut-être la grande baie du sud était-elle divisée en deux par une colonnette supplémentaire ; il n'en subsiste pas de trace.



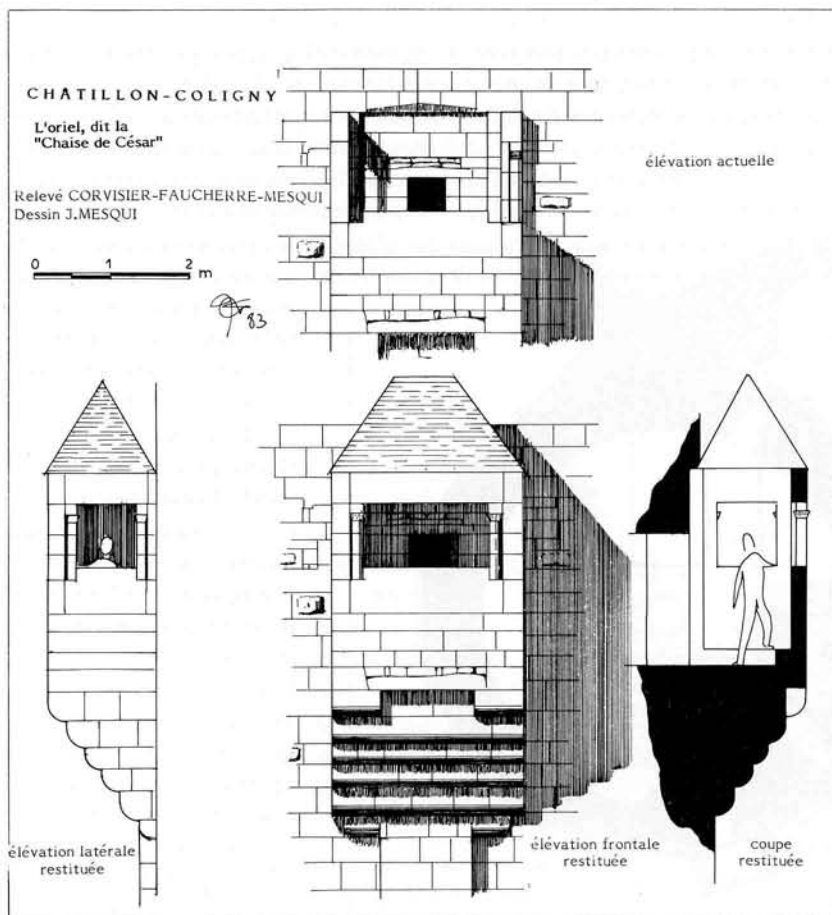


FIG. 14. — RELEVÉ DE L'ORIEL OU « CHAISE DE CÉSAR »

Deux hypothèses contradictoires peuvent être suggérées quant à l'usage de cet oriel. D'une part sa position à l'écart de la grande salle, le caractère soigné du décor subsistant peuvent faire penser à un oratoire, alors placé à l'aplomb de la porte comme pour y ajouter une défense symbolique supplémentaire (32). D'autre part, l'oriel, placé exactement à la verticale du puits extérieur, aurait pu permettre d'y puiser l'eau depuis l'étage sommital.

L'ensemble de ces dispositions confère au niveau 5 un intérêt tout particulier, permettant d'estimer qu'il s'agissait du niveau d'habitation noble, aménagé avec un luxe digne du seigneur des lieux, le comte de Sancerre. Il est possible d'imaginer une partition du volume interne de ce niveau pour constituer un appartement noble, avec une salle commune possédant cheminée et balcon d'agrément, bloc de sanitaires isolé, et chambres particulières.

#### *Le hourdage et la toiture.*

La coupe nette de la muraille, à la partie supérieure, prouve que la charpente sommitale prenait directement appui sur les assises supérieures, qui n'ont subi aucune altération. Selon toute probabilité, un hourdage en encorbellement sur les éperons des contreforts formait une défense sommitale : c'est au moins ce que suggère la gravure de Chastillon.

Comme on l'avait noté en décrivant l'extérieur du donjon, les dispositions de ce hourdage ont entraîné une hésitation de la part de l'architecte. Il paraît probable que celui-ci prévoyait des consoles de support non seulement au droit des contreforts, mais aussi au droit des autres arêtes de l'hexadécagone ; la première assise de ces dernières fut mise en place, mais, dès l'assise supérieure, l'architecte renonça, pour une raison inexpliquée (fig. 17).

*Essai de datation de l'édifice.*

Profondément original, au moins par son plan, le donjon de Châtillon semble assez aisément datable par la confrontation entre le style de l'architecture et le contexte historique. La structure en est celle d'un donjon dit « roman » : poterne dénivelée, faible potentiel de défense active sont des facteurs qui ne sauraient tromper. Tout ici indique l'antériorité à la mode des donjons circulaires qui fera fortune, sous l'impulsion des constructions royales de Philippe Auguste. Les caractères architecturaux du donjon confirment cette antériorité à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : on pensera, en particulier, à la cheminée à hotte conique, ou aux petits chapiteaux romans de l'oriel.

Par contre, le donjon est plein de sophistications qui n'autorisent pas à remonter loin dans le XII<sup>e</sup> siècle : les dispositions mêmes de la poterne d'accès, le plan du donjon, suffisent à lui assigner une plage correspondant à la seconde moitié du siècle, plutôt dans les dernières décennies. Deux événements viennent fournir des repères chronologiques assez tentants : l'incursion de Philippe Auguste dans les domaines du comte de Sancerre en 1180, d'une part, la mort du comte Étienne I<sup>er</sup> en 1191, d'autre part.

Étienne de Sancerre fut, pour le moins, un seigneur aventurier : un conflit l'opposa de 1157 à 1165 au comte de Nevers, marqué par batailles et sièges. En 1171, il partait en Terre Sainte pour la première fois ; de retour en 1173, il reentraîna en conflit avec le roi en 1180, et dut se prosterner à genoux devant lui pour obtenir son pardon, après l'incursion dont il a été parlé plus haut, et la destruction des places sancerroises. Non encore calmé, il se révolta à nouveau en 1184, envoyant ses chevaliers piller les terres royales de Bourges et de Lorris.

Malgré ce côté aventurier, Étienne fut un bon gestionnaire de son domaine, l'agrandissant même en y incorporant la seigneurie de Saint-Brisson, acquise par force. Aussi est-il extrêmement probable qu'Étienne mit en chantier son donjon peu après sa défaite de 1180, pour faire pièce aux possessions royales gâtinaises ; l'acquisition voisine de Montargis par le roi en 1184 dut

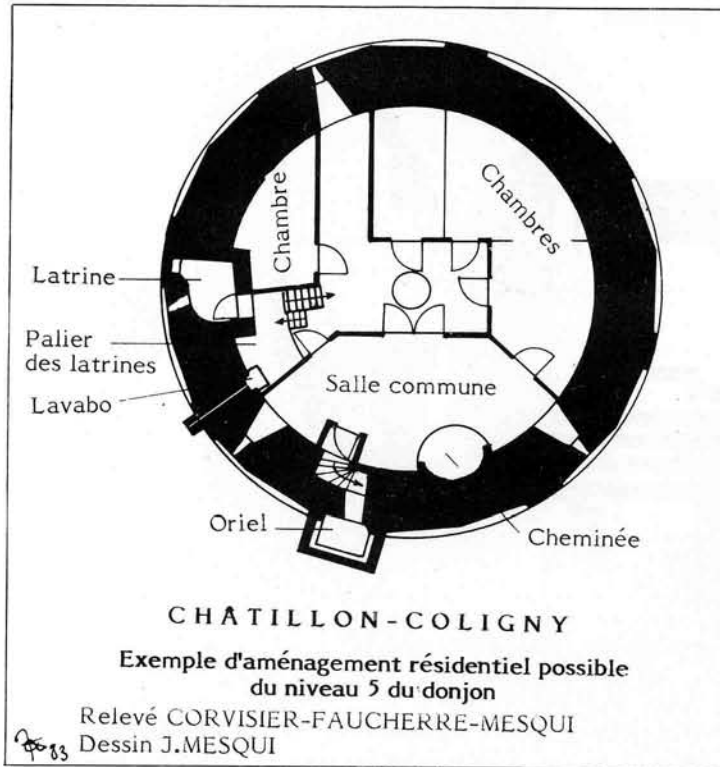


FIG. 15. — ESQUISSE DE RESTITUTION  
D'UNE PARTITION POSSIBLE POUR LE NIVEAU 5 DU DONJON

n'être pas étrangère à l'érection du symbole féodal de Châtillon, borne monumentale marquant la puissance et la volonté d'indépendance du comte.

Il est donc probable que la datation du donjon se place dans la décennie 1180-1190, entre la défaite d'Étienne I<sup>er</sup> et son second départ pour la Terre Sainte, en 1190.

*Les fonctions du donjon.*

Si l'on en vient à s'interroger sur les fonctions de l'édifice, il est en premier lieu frappant de constater le peu d'éléments défensifs purs du donjon. A l'exception de la bretèche et du pont-levis d'entrée, toutes les défenses devaient se réduire au couronnement hourdé, les niveaux bas n'étant dotés que d'ouvertures à but d'éclairage.

A l'inverse, la fonction résidentielle s'affirme nettement, mais exclusivement au niveau sommital. Tous les niveaux inférieurs étaient réservés à des usages de services, non sans que l'on s'interroge sur l'utilité du niveau 3, dépourvu de tout aménagement.

Le niveau 5, par contre, avait bien le caractère d'un appartement seigneurial : cheminée, latrine, lavabo, oriel d'agrément, tout ceci confirme qu'il s'agissait ici de la *camera* comtale, aménagée avec un luxe certain (fig. 10).

Il n'est pas impossible de jouer avec l'espace actuel de cette salle, pour imaginer ce que pouvait en être autrefois la disposition : la superficie en est suffisante pour que l'on ait pu y séparer par des cloisons une salle commune, avec la cheminée et l'accès à l'oriel, un cabinet de toilette, quatre chambres spacieuses, le tout donnant sur un espace central desservi par l'escalier. Dans cet espace central, l'oculus de la voûte assurait la desserte du niveau pour les éléments lourds, l'eau tout particulièrement. C'était ici la contrainte majeure de l'édifice, qui dépendait du puits extérieur pour son approvisionnement.

Cette rêverie donne au moins la mesure de ce qu'aurait pu être la *camera*, et confirme, à notre sens, que le comte avait pour objectif d'y résider personnellement. Il ne s'agissait point ici d'une « ultime défense », mais bien de la demeure d'Étienne I<sup>er</sup> de Sancerre.

#### L'architecture.

Quant à l'architecture, elle est sobre, sans ostentation aucune, mais soignée méticuleusement. Le seul décor de pierre est celui des colonnettes de l'oriel, qui s'affirme ainsi comme étant une terrasse d'agrément pour le seigneur. Ailleurs, la fonction prime ; mais on ne peut oublier les fantaisies architecturales, à commencer par le plan de l'édifice lui-même, ou encore les échaugettes sommitales, le parement à bossages enfin.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, de ce point de vue architectural, le donjon de Châtillon avec d'autres œuvres contemporaines, sans pour autant entrer dans le détail de l'évolution des donjons circulaires, esquissée en son temps par Pierre Héliot, reprise récemment par Christian Corvisier dans le cadre d'un travail de maîtrise (33). On laissera donc volontairement de côté les réalisations de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ailleurs que dans la région ligérienne, pour concentrer notre vue sur les édifices de la famille de Blois-Champagne, à laquelle appartenait Étienne de Sancerre. Ses deux frères sont, de ce point de vue, notre cible : Thibaud V de Blois, vraisemblablement constructeur des donjons des Montils, Marchenoir, Châteaurenault, Gallardon, Châteaudun ; Henri I<sup>er</sup>, comte de Champagne, constructeur du donjon de Provins (34).

Il n'entre pas dans nos vues de détailler toutes ces tours, pour lesquelles nous renvoyons à la bibliographie ; au mieux, en cadrant ici le débat, comparerons-nous les plus exemplaires des réalisations des trois frères. Henri bâtit Provins entre 1152 et 1180, Thibaud V bâtit Châteaudun entre 1170 et 1190, Étienne bâtit Châtillon entre 1180 et 1190. Tout, à commencer par la fonction même, aurait dû séparer ces trois tours ; la première eut dès l'origine vocation de prison, comme en témoignent les cellules ménagées dans ses murs et l'organisation interne ; la seconde était tour maîtresse, sans fonction résidentielle ; la troisième fut enfin, comme on l'a vu, tout à la fois symbole, tour maîtresse, et résidence. De fait, les plans en sont radicalement différents, de l'octogone flanqué par des tourelles inscrit dans un carré à Provins, à l'hexadécagone inscrit dans un cercle de Châtillon, en passant par le simple cylindre de Châteaudun.

Pourtant, ces trois ouvrages présentent une similitude d'esprit architectural remarquable, non pas tant par leurs dispositions de détail, que par l'organisation de leurs volumes. Notons, en premier lieu, la présence systématique de voûtes, véritable image de marque des donjons blésois de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle mentionnés plus haut. On peut, à ce sujet, pousser l'analyse en l'étendant à la famille : ainsi les salles basses de Châtillon sont-elles voûtées suivant un plan identique à celui des Montils et de Marchenoir, à la différence près que le pilier central n'y contenait pas le puits. Au-dessus, la voûte est une coupole, comme à Châteaudun et au niveau bas de Provins ; dans ce dernier édifice, la coupole supérieure est renforcée par des arcs doubleaux.

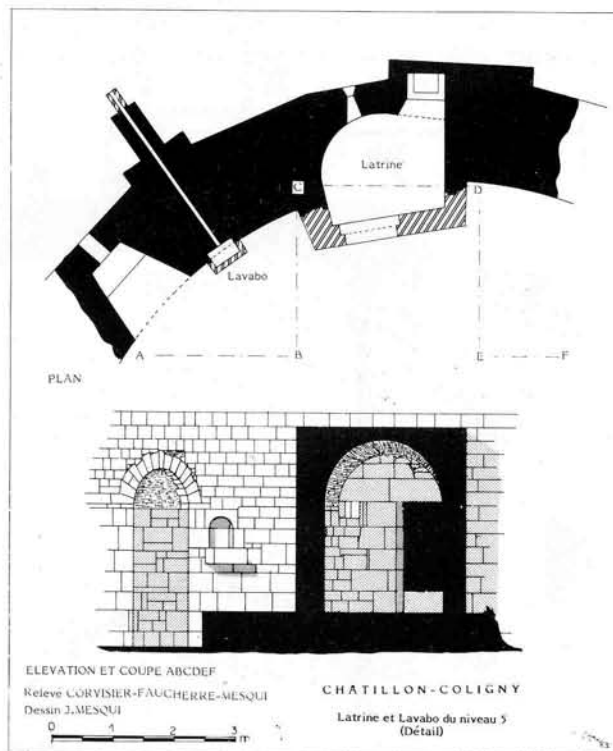


FIG. 16. — PLAN ET ÉLÉVATION DE LA LATRINE ET DU LAVABO AU NIVEAU 5 DU DONJON

La similitude la plus frappante réside sans doute dans la présence de « gaines », couloirs voûtés ménagés dans la maçonnerie ceinturant les salles intérieures. Il ne fait aucun doute qu'à Châteaudun, les deux gaines ont pour but d'alléger les reins des voûtes, et de diminuer tout à la fois le poids propre de la tour, et les poussées des coupes sur les murs (fig. 18). C'est à la même logique exactement que répond la gaine de Châtillon-Coligny ; dans ces deux cas, le souci constructif paraît prépondérant. Si les deux dispositifs paraissent donc vraiment « frères », celui de Châteaudun se distingue par l'existence de niches de veille en face des meurtrières de la gaine supérieure, affirmant son rôle défensif ; la disposition des meurtrières de la gaine de Châtillon exclut totalement un tel rôle de défense.

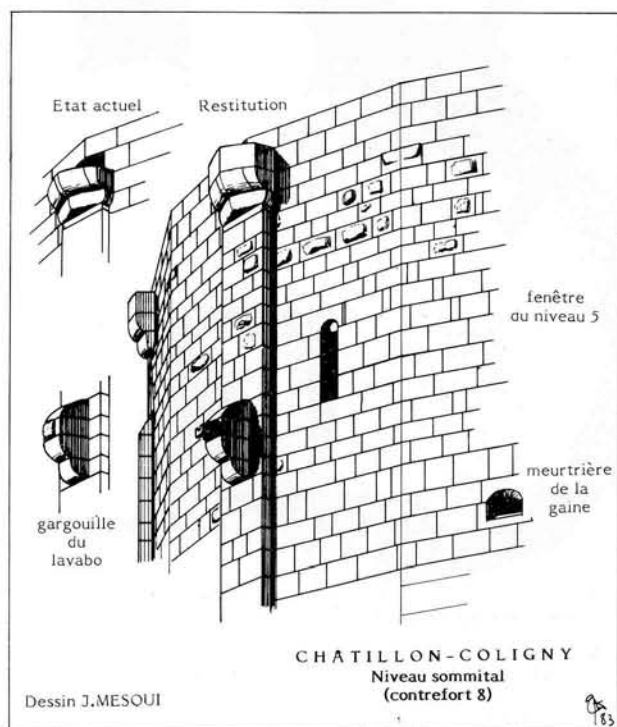


FIG. 17. — PERSPECTIVE DU SOMMET DU DONJON (CONTREFORT 8)

ces trois donjons, au point qu'ils apparaissent comme des frères dans la génération de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il est remarquable, on le rappelle, que leur fonctionnalité ait été extrêmement différente. Dans tous cependant se manifeste une volonté d'ostentation, un souhait d'affirmer au travers du donjon la puissance et le statut du constructeur. Sur ce plan, le donjon de Châtillon est sans doute le plus achevé, avec son plan savant, sa hauteur, le luxe qui s'y déploie, enfin le curieux parement à bossages.

Il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur cette dernière particularité. Le bossage rustique n'est, en effet que très peu répandu dans la moitié nord de la France : nous montrons en d'autres lieux que ce type de parement s'est essentiellement développé au XII<sup>e</sup> siècle dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné (36). Au-dessus de la Loire, les exemples en sont extrêmement rares, si l'on excepte bien sûr l'Alsace, de tradition germanique.

A quelle influence rattacher alors les bossages de Châtillon-Coligny, incontestablement attribuables aux années 1180-1190 ? Étienne I<sup>er</sup> de Sancerre n'ayant aucun lien particulier avec l'Alsace ou la Provence et le Languedoc, qui étaient à l'époque les seules régions à user du procédé, on en arrive à se demander si le comte ne reprit pas ici un procédé architectural dont il avait eu connaissance lors de son premier voyage en Terre Sainte. Les constructions du Moyen-Orient en étaient fort coutumières dès le XI<sup>e</sup> siècle : peut-être Étienne en fit-il son profit en 1171-1173.

Dans la gaine de Provins, c'est au contraire le souci fonctionnel qui prédomine (fig. 19). La gaine a, en effet, pour fonction de permettre la surveillance de la grande salle intérieure, et elle est conçue pour contrôler aussi l'extérieur du donjon. Sa fonction architecturale n'est pas tout à fait la même que dans les deux autres tours, puisque sa présence sert à amincir le volume général en assurant la transition entre le grand octogone inférieur, et le petit octogone supérieur.

Ces trois cas pourraient paraître simples coïncidences, si le dispositif de la gaine avait quelque fréquence dans l'architecture de l'époque. Il n'en est rien, comme l'avait montré en son temps Pierre Héliot, qui avait recensé l'ensemble des cas d'apparition de gaines, et en avait montré la rareté (35).

On trouvera çà et là d'autres points de ressemblance : ainsi les contreforts de Châtillon-Coligny, avec leur couronnement en échauguettes, et l'oriel de ce donjon, sont de la même « veine » architecturale que ceux de Provins. Non qu'ils aient le même rôle à jouer, il s'en faut, mais ces contreforts sans fonction sur le plan défensif traduisent une pensée similaire.

*D'évidents symboles de pouvoir.*

S'il est ainsi frappant de constater à quel point certaines dispositions constructives ou certains détails architecturaux similaires ont pu être mis en œuvre dans



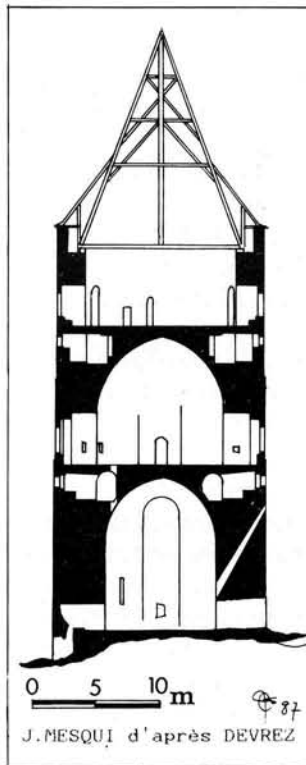


FIG. 18. — COUPE DU DONJON DE CHÂTEAUDUN

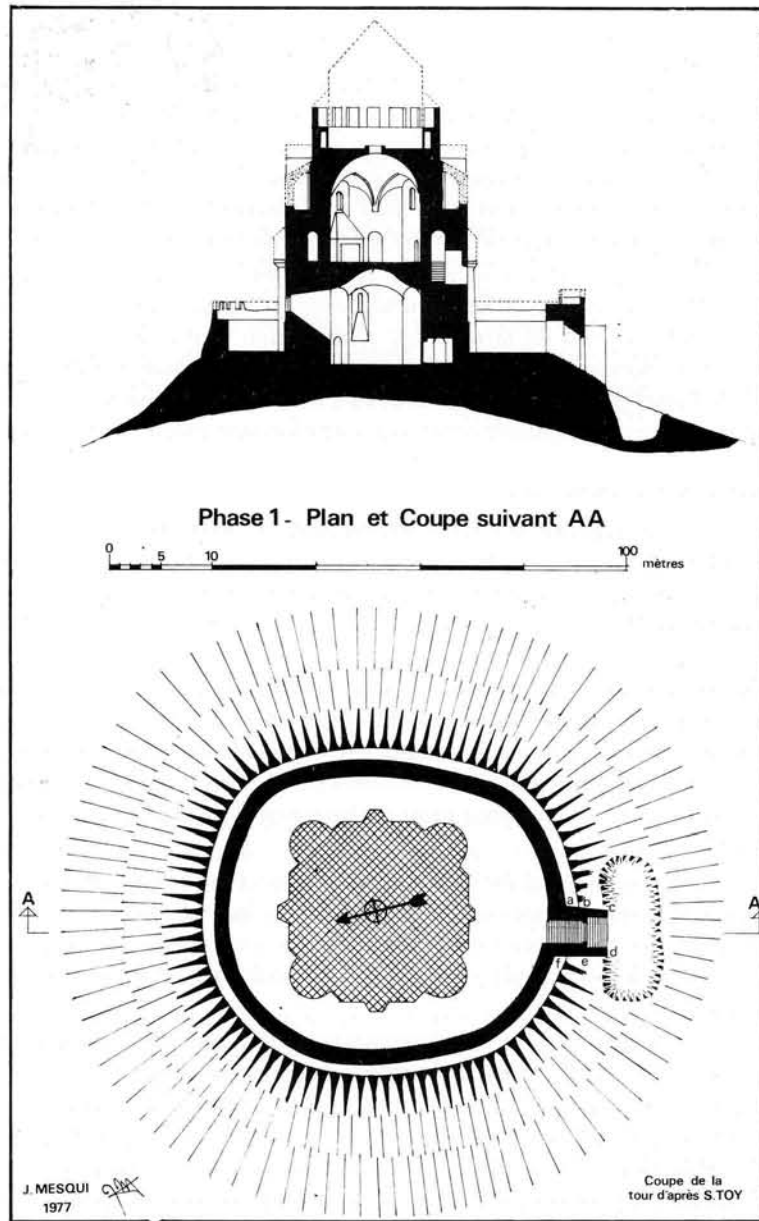


FIG. 19. — COUPE DU DONJON DE PROVINS

Il reste à noter la grande maîtrise de l'architecte qui dessina et construisit l'édifice. De ce personnage, l'on ne sait rien ; mais il sut, avec beaucoup de brio, exprimer dans la pierre l'esprit d'indépendance et d'orgueil des grands seigneurs de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en butte à l'autorité royale.

#### LE BÂTIMENT « EN FER À CHEVAL »

Autour du donjon, tout n'est plus que ruines couvertes de végétation, arasées le plus bas possible par les destructeurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la simple analyse externe permet aujourd'hui de distinguer, au sud du donjon, les fondations de bâtiments qui l'enveloppaient sur moins d'une demi-circonférence : en effet, ces restes qui forment la terrasse sud du donjon, ont conservé une altimétrie le différenciant du reste de la plate-forme castrale (fig. 4 et 8, repères 1 et 2).

*Les restes archéologiquement attestés.*

La terrasse 1 est nettement marquée au sud et au sud-ouest ; sa forme est polygonale, nettement bornable par la crête de ses murs. Au nord-ouest, elle venait se refermer sur une courtine ouest-est s'appuyant sur le donjon ; par contre, les restes actuels ne permettent pas de restituer facilement la terminaison est. Au sol demeure une dénivellation qui semblerait suggérer un retour radial vers le donjon ; par ailleurs, le parement de celui-ci garde nettement la trace d'un bâtiment qui venait s'y appuyer (b3). Ce bâtiment, postérieur à la tour, nécessita la reprise du contrefort 3, et la marque de son toit se reconnaît facilement entre les contreforts 2 et 3 (fig. 4, 20).

En ce qui concerne les restes architecturaux, au sein de cette terrasse, on relève essentiellement la présence d'une belle cave voûtée en berceau surbaissé (b2), possédant un soupirail donnant au nord (b4). Cette cave, dont le mur sud est celui de la terrasse, semble bien être le témoignage d'un édifice en élévation, situé à quelques 5 mètres du donjon. Un autre vestige archéologique remarquable est le puits, situé sous le contrefort 1 du donjon, celui de l'oriel (a1), muni d'un corbeau à la verticale du puits ; on reconnaît, à quelques mètres à l'ouest, les restes d'un cuvelage rectangulaire contenant autrefois une machinerie servant à l'exhaure de l'eau.

*Les témoignages documentaires.*

Si l'on remonte, avec les documents écrits, le cours du temps, le premier témoignage intéressant est celui du devis de 1761, qui évoque le « château fort en fer à cheval » à proximité du donjon. Plus explicite, la visite de 1720 évoque « un corps de bastiment en forme circulaire, adossé en partie contre la tour (...), élevé de deux estages carrés au-dessus de celui du rez-de-chaussée, et grenier au-dessus (...) Au milieu duquel est un petit pavillon élevé en forme de guérite (...) au devant duquel est un péristice (*sic*) en saillie servant à porter un balcon et un perron en saillie sur la cour (...) servant à monter à rez-de-chaussée dudit bastiment. Qui est disposé par bas à un vestibule, deux pièces à cheminée sur la gauche et une salle des bains, et sur la droite en plusieurs offices. Le premier étage appliqué à deux appartemens de maistre composés de chambre, antichambre, cabinet et garde-robe. Les étages au-dessus appliqués à plusieurs chambres de domestiques. Et au-dessus de la salle des bains sont trois cabinets voûtés les uns sur les autres dont celui du haut sert de trésor. Un escalier de pierre dure ovale servant à monter aux susdits estages (...) ».

Les diverses représentations graphiques confirment cette description : elles figurent un édifice de forme polygonale, à quatre côtés au moins, possédant trois niveaux et un grenier sous combles. Au centre, dans le grand axe du château (nord-nord-est-sud-sud-ouest), une tourelle rectangulaire fait saillie, coiffée d'une toiture indépendante : c'est le « péristyle » assurant la transition entre la grande terrasse et la petite terrasse du donjon (fig. 5 à 7).

L'ensemble de ces représentations graphiques semble également affirmer l'existence de contreforts aux angles de ce polygone tronqué ; la plus détaillée de ce point de vue en figure quatre (vue n° 2). Le dessin de Girodet seul est d'une précision suffisante pour être directement interprétable (fig. 22). Seul le plan sud-ouest y apparaît, délimité au sud par un contrefort à ressauts, et au nord par une tour rectangulaire apparemment intégrable à l'ensemble Renaissance (d1). Cette courtine sud-ouest était couronnée par une ceinture de mâchicoulis sur consoles ; à partir du dessin de Girodet, il est alors possible d'étendre cette disposition à l'ensemble du bâtiment.

*Essai de restitution à la dernière époque.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le donjon est donc pourvu, au sud, d'une carapace de bâtiments à peine distants de 5 mètres : au sud-est, cette enveloppe paraît s'interrompre, venant se refermer sur un départ de bâtiment faisant retour sur le donjon, plus bas que ceux du « fer à cheval ». Il s'agit ici de ce que la visite de 1761 intitule « plusieurs autres édifices de bâtiments faits par addition couverts d'ardoises en pavillons et en croupe appliqué en cuisine, lavoir, charbonnerie, offices et salles de commun avec plusieurs autres logements au-dessus ». Le dessin au crayon n° 2 les figure de façon assez floue, débordant assez largement vers l'est (fig. 4) : on les retrouvera à l'occasion de l'analyse du sondage 1986.

À l'ouest, ces bâtiments viennent servir de support aux édifices neufs, par l'intermédiaire d'une tour rectangulaire dont le mur est était constitué par la courtine ouest de cette semi-enceinte. Entre les bâtiments et le donjon, une étroite cour semi-annulaire contenait le puits, le seul dans cette zone puisque le donjon en était dépourvu.

Plusieurs points ne manquent pas de s'affirmer à l'analyse :

— le bâtiment b3 est certainement postérieur au donjon, auquel il a été accolé sans respect pour les anciennes maçonneries ;

— le pont-levis primitif du donjon a été remplacé, en relation avec le bâtiment « en fer à cheval », par une passerelle maçonnée très biaise, au moins contemporaine de la construction de ce bâtiment.

Ces deux constatations au moins suffisent à estimer que les bâtiments « en fer à cheval », cette demi-carapace, ont été édifiés bien après le donjon ; si la passerelle maçonnée qui les reliait au donjon pouvait fournir un indice, alors on pencherait vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, en raison de l'appareil composite pierre-brique. Si l'on en croit la visite de 1720, ces bâtiments « en fer à cheval » étaient conçus pour être des logis seigneuriaux, et non pas simple dépendance ; il y a donc tout lieu de penser que cet édifice fut à une époque la partie noble de l'ensemble castral, très certainement avant la mise au point du plan orthogonal de la Renaissance. La tentation est forte de les attribuer à la période de refortification qui fut celle des années 1359 et suivantes, mais les preuves en sont inexistantes.

#### *Retour aux dispositions primitives.*

Peut-on raisonnablement, à partir de ces données déjà amplement basées sur l'interprétation de textes et dessins, en arriver à une restitution des dispositions primitives ? La réponse est certainement négative, non sans que se fassent jour quelques remarques relatives à ce premier état. La première remarque tient à l'anomalie présentée par le parement du donjon : on a vu que les bossages commencent seulement à hauteur de la vingt-cinquième assise, comme si, dès la construction, avait été prévu un « masque » constitué par une chemise, mur entourant le donjon.

Sans doute ne peut-on rattacher à une telle chemise l'existence, sur le donjon, d'une ligne horizontale de trous de boulins régulièrement espacés entre les contreforts 1 et 7, à 1<sup>m</sup>50 au-dessous du début des bossages : peut-être ces trous de boulin signalent-ils l'existence passée d'un plancher raccordant le bâtiment « en fer à cheval » au donjon.

Il est certes tentant d'extrapoler à l'époque de construction du donjon le plan même de ce bâtiment enveloppant au sud ; il reste que, quand bien même l'on accueillerait favorablement cette hypothèse, la question de l'enveloppement complet du donjon demeure sans réponse : au nord, la demi-circonférence de la tour est vierge de tout vestige enveloppant, une cave ayant été par surcroît disposée dans cette zone (H-h 1) sans apparemment rencontrer de vestiges d'une chemise complète.

En l'absence de fouille intégrale du site, l'interrogation demeure totale sur les dispositions primitives de l'environnement direct du donjon. Seul un sondage très partiel effectué au sud-est-est apporte quelques éléments complémentaires prouvant la complexité du secteur. Ce sondage, mené en septembre 1986, portait sur le secteur b3, dans la zone occupée autrefois par les bâtiments annexes mentionnés en 1720 (fig. 20).

Ce sondage a révélé l'existence des fondations d'un mur de direction nord-ouest-ouest-est-est-sud se raccordant au contrefort 3 du donjon ; curieusement, les fondations sont extrêmement épaisses (2 m. environ), et les parements sud et nord ne sont pas exactement parallèles. Le sondage n'a fourni aucun élément quant à la datation de cette maçonnerie, ayant été pratiqué quasiment dans son axe ; par contre, il a fourni des éléments instructifs quant à la stratigraphie sur un axe ouest-ouest-sud-nord-est-est s'enfonçant dans la première terrasse du donjon (fig. 21).

De b3a à b3b, la tranchée a révélé l'existence d'un *substratum* marno-calcaire jusqu'à une épaisseur de 3 mètres par rapport au niveau de la terrasse : ce marno-calcaire paraissait homogène, sans que l'on puisse y déceler de pendage ou de couches. Néanmoins, on ne peut exclure totalement qu'il s'agisse d'un matériau d'apport, pour n'avoir pas connaissance du terrain naturel préexistant à la construction du château.

La coupe stratigraphique la plus intéressante a été dressée sur la paroi sud de la tranchée. De bas en haut, on y reconnaissait :

— le trou rectangulaire d'un pieu de bois, de près de 2 mètres de hauteur, de 24 centimètres de côté, rempli à 85 % de sa hauteur par du bois dégradé mélangé à de la terre (pieu) (fig. 21, couche n° 8) ;

— au sommet du trou de pieu, sur une quinzaine de centimètres d'épaisseur, un mélange de terre et de scories de bois brûlé emplissant l'encoche verticale du pieu ; ce mélange était également identifiable au fond d'une fosse située exactement à l'est (fig. 21, couche n° 7) ;

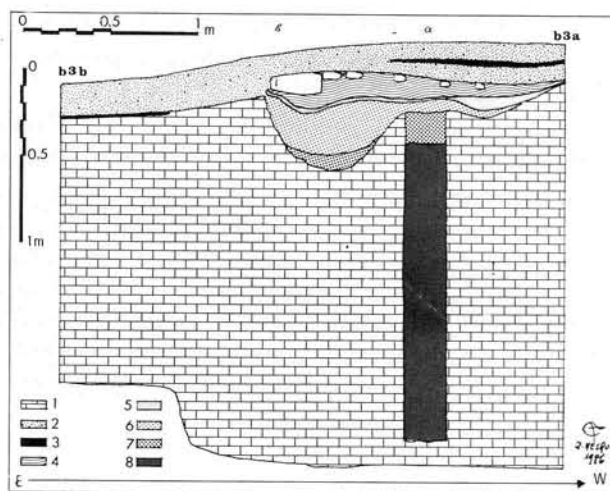
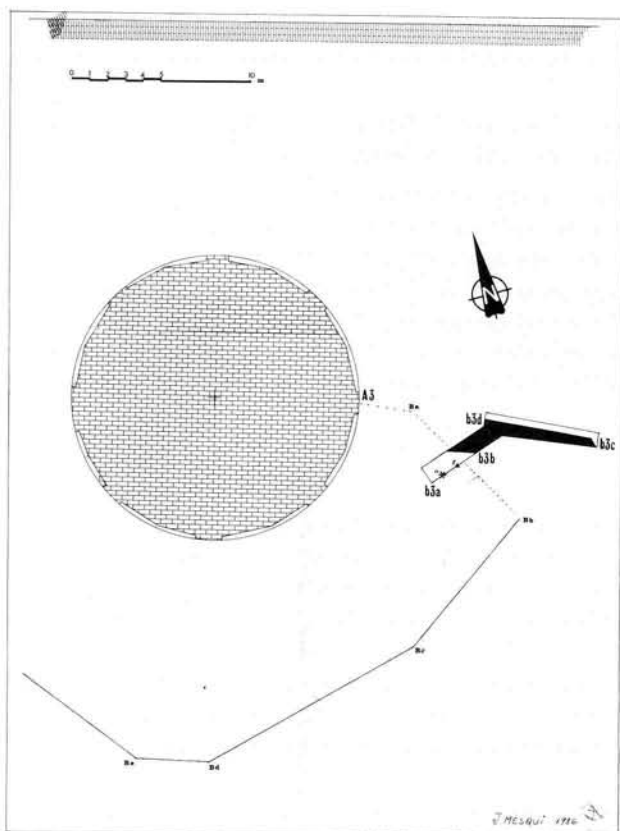


FIG. 21. — COUPE STRATIGRAPHIQUE DU SONDAGE

FIG. 20. — PLAN GÉNÉRAL DU SONDAGE  
ENTREPRIS AU SUD-EST DU DONJON

— au-dessus de ce mélange de terre et de scories, une couche de chaux parsemée de sable aggloméré rouge emplissant la presque totalité de la fosse située à l'est du pieu, et recouvrant le sommet de celui-ci (fig. 21, couche n° 6). Chaux et sable n'y apparaissent pas liés chimiquement comme dans un mortier;

— au-dessus de cette couche de chaux, une couche mince de terre noire qui semble avoir constitué un niveau d'occupation (fig. 21, couche n° 5);

— une couche épaisse de terre et cailloux mélangés, avec un « toit » de pierres pouvant avoir formé autrefois un pavage (fig. 21, couche n° 4);

— une couche de terre et cailloux remontant jusqu'au niveau actuel du sol, interrompue par une couche mince de tuiles et briques réduite en poudre, attribuable à une destruction (fig. 21, couche n° 2 interrompue par la couche n° 3).

Cette stratigraphie très nette ne se retrouve pas à l'est du bord de la fosse (point 6) : en effet, le *substratum* marno-calcaire (couche n° 1) est ici directement recouvert par une couche de destruction (couche n° 3) de tuiles et briques, et, au-dessus, par de la terre végétale mélangée de pierres (couche n° 2).

Il va de soi qu'une seule coupe ne saurait fournir de résultats définitivement interprétables. On peut en tirer quelques conclusions relatives à la structure du bord de la première terrasse du donjon, dans sa section Bb-Ba-A3. Le résultat le plus appréciable est, sans aucun doute, la mise en évidence d'un niveau d'incendie séparant pieu et fond de fosse d'un niveau de reconstruction constitué de chaux et sable; un second résultat est la mise en évidence de deux niveaux d'occupation, dont un avec pavage de pierres, au-dessus du niveau de reconstruction. Au-dessus, la couche n° 3 témoigne de la destruction intégrale du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il ne serait pas scientifiquement raisonnable d'aller bien au-delà de ces résultats partiels à partir d'un seul sondage. Au moins peut-on avoir l'assurance, à partir de cette seule coupe stratigraphique, que le secteur du donjon fut l'objet d'un incendie après lequel eut lieu une importante phase de reconstruction. Comment, dès lors, ne pas s'interroger sur les suites de la révolte de 1180, seules qui eussent pu affecter le château à ce point? Dans ce cas,



la couche n° 6 de chaux et sable correspondrait au plan de travail du donjon lui-même, alors que la couche n° 4 fournirait l'indice d'une reprise bien postérieure.

Il reste qu'une simple tranchée ainsi ménagée ne saurait valoir une fouille en bonne et due forme : tout au plus les résultats, tout sommaires qu'ils sont, de ce sondage auront-ils pu prouver que le secteur de la première terrasse du donjon a été marqué par des événements dont les restes actuels, voire même les gravures anciennes, sont loin de refléter la concrétisation. Au vu de ce sondage, on peut, sans mal aucun, faire l'hypothèse que la structure de l'édifice tel qu'il nous a été représenté imparfaitement au XIX<sup>e</sup> siècle, fut précédée par d'autres dont seule une fouille exhaustive pourrait révéler l'aspect. Et, si l'on veut dépasser légèrement le cadre purement scientifique du constat, on aimera à faire l'hypothèse que la tranchée, et sa coupe stratigraphique, révèlent l'existence d'une structure de bois brûlée lors des événements tragiques de 1180, à laquelle succéda le donjon de pierre ; mais c'est ici pure rêverie...

On reste, en définitive, en l'absence d'une telle fouille, fort démuné pour tenter de démêler ce que fut l'environnement du donjon à l'époque de sa construction. Le masque constitué par les bâtiments « en fer à cheval » révélés par les textes et les restes au sol, ne saurait être transpercé pour révéler l'état ancien : seuls restent, pour l'interprétation, les quelques particularités constructives du donjon, en particulier ces curieux bossages, qui seuls, tels un négatif, attestent de la présence passée d'un « masque » dont l'examen externe des restes ne donne pas la clef.

Ce « masque », qu'aurait-il pu être d'autre qu'une « chemise » protégeant le donjon ? En tout cas, on peut affirmer que cette protection rapprochée existait au sud faute de quoi on ne s'expliquerait la présence d'un puits à l'extérieur de la tour maîtresse, et non à l'intérieur ; la continuité de cette éventuelle chemise sur toute la circonférence du donjon a, pour seul argument de vraisemblance, la continuité des bossages au-dessus d'une certaine hauteur. La conjecture, on le sent bien, atteint ici plus que sa limite.

#### LES DEUX AILES RÉSIDENTIELLES

Si l'on a reconnu, avec bien des interrogations, l'environnement immédiat du donjon au sud, il reste à pénétrer au cœur du château spécifiquement Renaissance, qui s'est nettement démarqué du « cœur » médiéval de la forteresse. Comme dans les étapes précédentes, on conservera ici la démarche classique partant de l'observation *in situ*, confrontée aux documents, pour tenter de restituer la disposition de l'ensemble.

##### *Les restes monumentaux.*

A vrai dire, les restes monumentaux de la résidence sont fort ténus. Pourtant, sans même connaître les sources, il est assez aisé de reconnaître certains indices. C'est, en premier lieu, la courtine de mauvais appareil, de direction approximative est-ouest, qui s'élève à l'ouest du donjon sur une radiale, pour rejoindre une tour d'angle carrée coiffée d'un pavillon ruiné du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 4, repère d/e 2). C'est aussi, partant de cette tour d'angle carrée, le soubassement nettement identifiable d'un grand bâtiment (repère E) dont l'axe correspond au grand axe nord-nord-est-sud-sud-ouest du château : long d'une quarantaine de mètres, pour une douzaine de largeur, cet édifice constituait certainement une aile du château.

Si l'on revient à la courtine est-ouest qui s'interrompt quelques mètres avant de rejoindre le donjon, les dénivellations au sol certifient qu'elle se prolongeait jusqu'à lui ; mais le parement de celui-ci dément toute imbrication des maçonneries, celle de la courtine étant certainement postérieure.

Non loin de cette solution de continuité de la courtine est-ouest, un escalier (repère d1) conduit à une longue cave rectangulaire voûtée en berceau segmentaire, d'axe est-ouest comme la courtine qu'elle longe. Cette cave paraît former le soubassement d'une aile perpendiculaire à l'aile E identifiée en surface : il est à noter qu'elle ne se poursuit pas sous l'ancien bâtiment.

##### *Le sondage de l'aile E.*

En septembre 1986, un sondage a été effectué par nos soins pour tenter de préciser la largeur exacte des bâtiments, et évaluer l'intérêt potentiel d'une fouille. Ce sondage a permis d'identifier des fragments des murs de fondation de l'aile E (fig. 4, repères e1, e2, d/e1) ; mais son résultat a été assez décevant sur le plan archéologique,

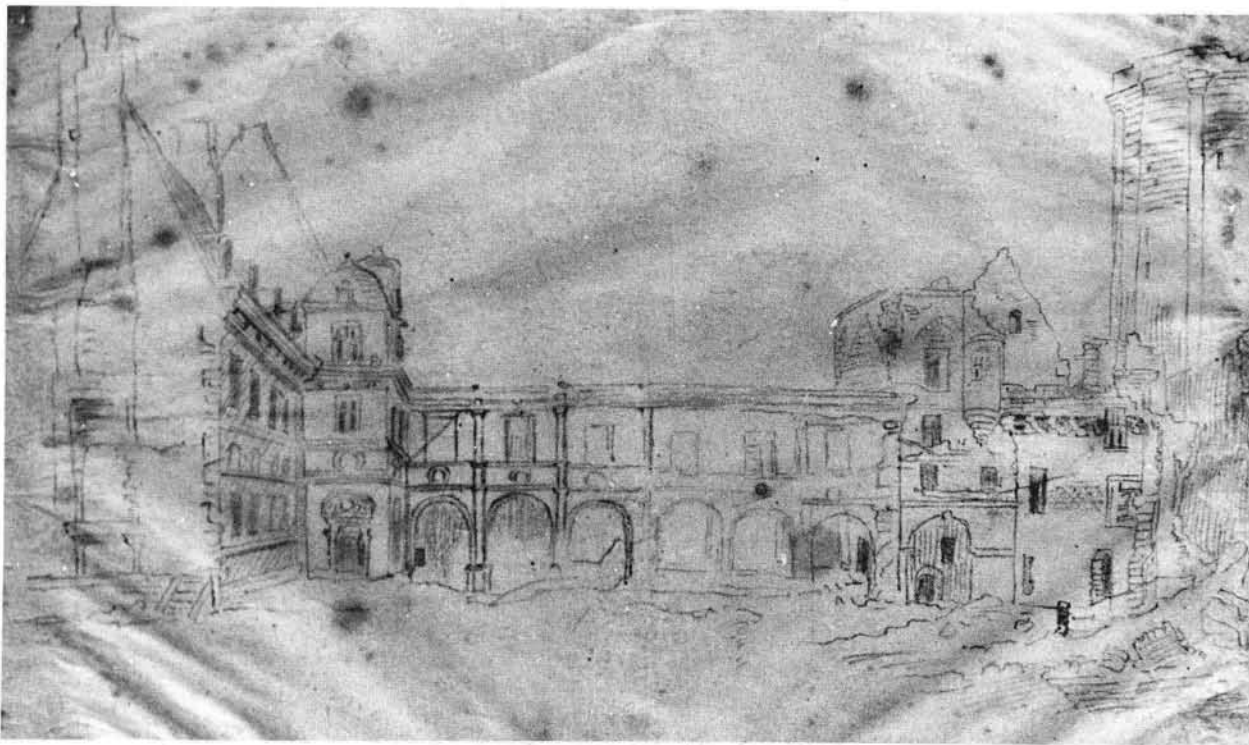


FIG. 22

Dessin de Girodet représentant les deux ailes du château Renaissance, ainsi que l'extrémité ouest du bâtiment « en fer à cheval », durant leur destruction.

dans la mesure où il a prouvé l'absence totale de niveau archéologique, en raison de la destruction et de la récupération totale des matériaux qui a été menée au XIX<sup>e</sup> siècle.

Sur le plan des structures, le mur de fondation e1 a fourni la largeur exacte de l'aile E (10<sup>m</sup>50); il semble avoir constitué la base d'un refend de l'aile rectangulaire.

#### *La confrontation avec les documents.*

Cet examen se trouve confirmé par les sources, à commencer par le devis de 1761 qui parle du « corps du chasteau et aile en retour ». Bien plus détaillé, le dénombrement 2 de 1720 évoque :

— un grand bâtiment « élevé d'un étage carré au-dessus de celui du rez-de-chaussée (...), appliqué au rez-de-chaussée en une galerie en arcade, au premier étage à trois chambres à cheminée, et le dessus dudit étage en garde-meubles ». Situé par le texte à gauche du donjon, il s'agit du bâtiment D dont on a identifié la cave précédemment ;

— un pavillon carré faisant l'angle avec une aile en retour ; il s'agit évidemment de la tour carrée d/e 2 ;

— une aile en retour à deux niveaux et un comble, contenant deux grands appartements de maître, et un séchoir dans le comble. Il s'agit du bâtiment E dont on a identifié les restes ;

— à l'angle intérieur entre les bâtiments D et E, un pavillon en saillie contenant l'escalier de pierre « couvert en dôme et lanterne dessus ». Au-dessus de l'escalier de pierre, le dénombrement signale un escalier en vis servant à monter dans les combles.

Les deux représentations graphiques confirment exactement ces témoignages, et les complètent : le dessin de Girodet apporte quelques détails supplémentaires (fig. 6). L'ensemble résidentiel est effectivement constitué par un corps est-ouest (D) et une aile en retour (E). Tous les dessins confirment que le bâtiment D est construit sur une galerie à six arcades : l'ordonnancement est classique, caractéristique de la Renaissance, chaque arcade étant enca-

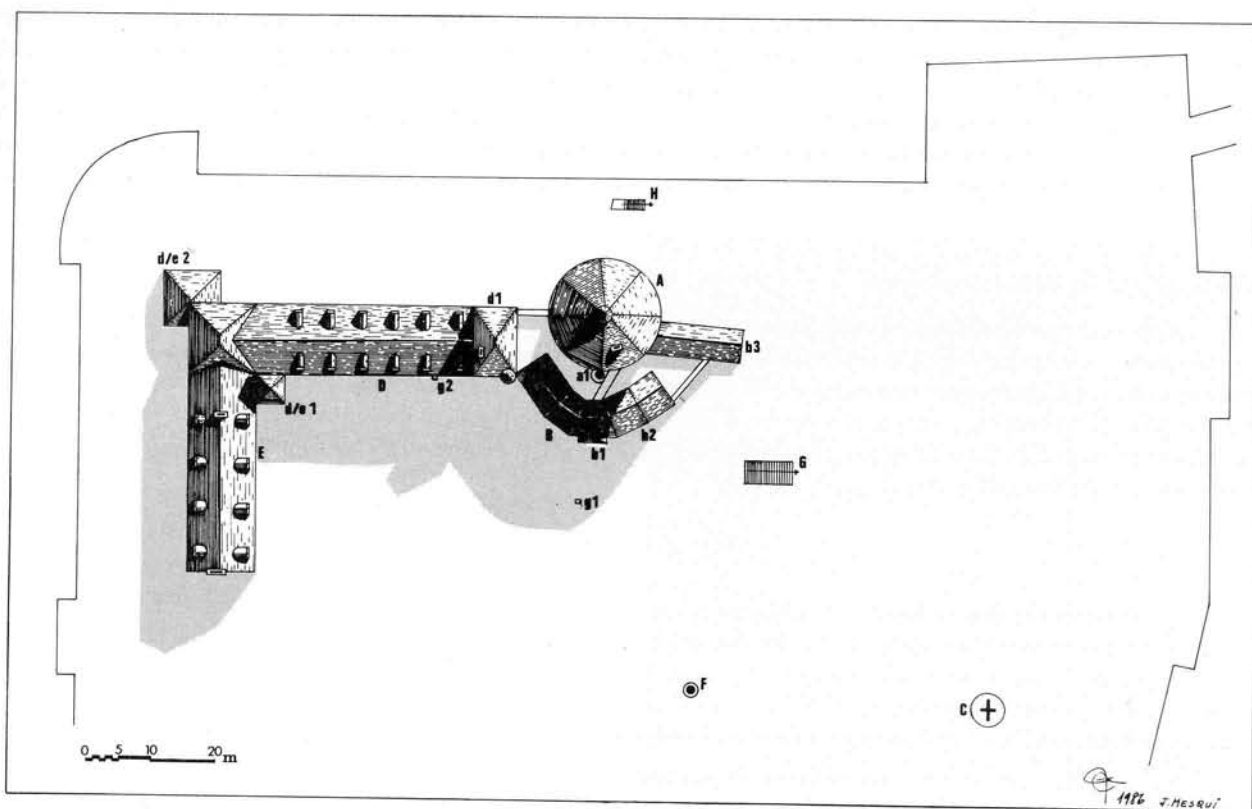


FIG. 23. — RESTITUTION DU PLAN DE MASSES DU CHÂTEAU

drée de pilastres découpant la façade en modules. Au premier étage, une fenêtre prend place au-dessus de chaque arcade; deux bandeaux séparent rez-de-chaussée et premier en interceptant des médaillons circulaires, puis, à nouveau, le faite du premier étage est marqué par deux bandeaux. Au-dessus, le comble s'éclaire de lucarnes : selon le dessin 1, il y avait une lucarne par travée, alors que le dessin 2 ne représente que deux lucarnes en tout (fig. 5 à 7).

Ce bâtiment D sur galerie se raccordait avec le « fer à cheval » du donjon par un pavillon rectangulaire plus haut ; la représentation 1, comme le dessin de Girodet, tout en lui donnant un rez-de-chaussée sur arcade, dissocie ce pavillon du bâtiment D au plan de l'ordonnement architectural (absence des bandeaux, non concordance des niveaux), alors que le dessin 2 en fait le prolongement. Quoiqu'il en soit, ce pavillon rectangulaire servait de pignon pour le corps D, possédant un niveau de plus ; il était coiffé d'une toiture particulière. C'est du pavillon que partait l'escalier menant à la cave, non mentionnée dans le dénombrement. Girodet figure, au raccord entre le pavillon et les bâtiments du « fer à cheval », une échauguette, mais le dessin ne permet pas de distinguer auquel des deux ensembles l'échauguette appartenait structurellement. En retrait du pavillon, Girodet figure également de façon très nette, le pignon d'un bâtiment du « fer à cheval » reliant la courtine est-ouest au donjon.

A l'intersection entre le corps de logis E et l'aile D en retour, tous les documents graphiques figurent le toit du pavillon carré sur l'extérieur, et, sur l'intérieur, l'escalier contenu dans une cage rectangulaire couvert par un dôme.

Toutes les représentations graphiques donnent enfin l'aile D en parfaite continuité architecturale avec l'aile E, même au niveau de la transition assurée par l'escalier : continuité des bandeaux, existence des médaillons. Seules les arcades des galeries sont remplacées, au rez-de-chaussée, par de simples fenêtres. Toutes trois figurent par surcroît un détail intéressant : sur le pignon sud du bâtiment E demeurait au début du XIX<sup>e</sup> siècle une cheminée en saillie extérieure. Si l'on en croit le dessin n2, et Girodet, il s'agissait ici non pas du débord d'une cheminée chauffant les salles situées au nord, mais du manteau d'une cheminée laissée ainsi dans le vide par la ruine d'un bâtiment qui aurait prolongé l'aile vers le sud. Girodet figure très nettement ce manteau, ainsi que les piédroits de la cheminée au rez-de-chaussée.

Certes, l'indice est mince pour postuler l'existence passée d'un prolongement : on ne manquera pas, cependant, de citer à ce sujet Becquerel qui, évoquant le début de destruction de l'édifice en 1569 par les armées royales, pensait que la destruction avait commencé « par le pavillon du Midi (...) ; le pavillon du Midi ne fut jamais réparé et les autres parties du château restèrent intactes jusqu'en 1800 ». A quelle partie du château pensait l'historien, si ce n'est à cet éventuel prolongement ? Mais Becquerel n'est malheureusement pas plus précis, en particulier pour justifier ses assertions. Quoi qu'il en soit, d'importantes caves existent encore sous cette aile méridionale détruite ou inachevée.

#### *Conclusion sur les parties résidentielles.*

Les trois représentations graphiques dont on dispose sont par trop insuffisantes dans leur détail pour permettre toute datation précise. On peut néanmoins faire l'hypothèse, en raison des similitudes entre les deux ailes, en raison de leur facture architecturale, qu'elles furent l'œuvre de l'Amiral de Coligny ; mais on verra plus loin que le parti général du château, au moins en ce qui concerne l'enceinte, fut arrêté avant Gaspard II par sa mère Louise de Montmorency. Ces deux ailes Renaissance furent « collées » au bâtiment en « fer à cheval » entourant le donjon, certainement antérieur (fig. 23).

#### LA GRANDE ENCEINTE TERRASSÉE

La description des bâtiments du château n'aurait guère de signification si l'on ne les replaçait dans leur cadre : une vaste enceinte presque carrée, de 160 mètres de côté, entièrement remparée, et flanquée de pavillons de formes diverses formant des simili-bastions (fig. 24). Ses parties sud et sud-ouest ont été gagnées sur les escarpements par des apports de remblais (fig. 18) ; au nord-est, son contour irrégulier ne peut s'expliquer que par l'existence de contraintes liées à des bâtiments antérieurs englobés lors de la construction, détruits par la suite.

Cette vaste terrasse est délimitée par une enceinte maçonnée ; les bastionnets qui la flanquent sont caractéristiques d'une construction du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : on retrouve de pareils bastionnets au château de Muret, dans l'Aisne, reconstruit vers 1560 par les Condé, ou à celui de Fère-en-Tardenois, transformé entre 1540 et 1560 par Anne de Montmorency (37). Cette enceinte n'est pas à proprement parler bastionnée, car le tracé des ouvrages ne permet nulle part un flanquement réciproque total. L'enceinte est séparée du plateau par des fossés de faible largeur ; par contre, à l'ouest, un fossé large et profond a été ménagé, en rejetant la terre de façon à constituer vers la vallée un merlon très haut.

Sur la face nord de l'enceinte s'ouvre la porte, qui est une production typique de la Renaissance. A peu de choses près, on en trouvera le modèle sous le nom de « Porte Dorique » dans Philibert de l'Orme : couverte en plein cintre, encadrée de deux pilastres, elle a perdu son couronnement, vraisemblablement constituée par un fronton triangulaire. Son appareillage est réalisé en bossages une sur deux. Ouverte au niveau de la terrasse intermédiaire qui sera décrite plus loin, elle donne accès à une rampe ménagée à travers le remblai formant rempart, entre deux murs de soutènement s'évasant par des redans successifs (fig. 4, repère M).

#### *Les vestiges identifiables à fleur de terre.*

Parmi les vestiges identifiables à fleur de terre dans l'enceinte, on signalera en premier lieu le puits (fig. 1, repère F). On mentionnera également les quelques substructions demeurant au sud-est, témoignant de la présence de l'ancienne chapelle (repère C). Ce bâtiment est facilement identifiable sur toutes les vues du château ; en 1761, le devis de réparation signale ses deux collatéraux et son dôme ; en 1720, on trouve « un pavillon accompagné de deux petits édifices le tout couvert d'ardoise, servant anciennement de chapelle, et au-dessus une lanterne où est l'orloge... ».

Les seuls restes identifiables sont ceux d'une salle voûtée emplie de gravats et d'ossements. En l'absence de fouilles du site, on évitera d'assimiler l'emplacement de cette chapelle, d'architecture manifestement Renaissance d'après l'iconographie, à celui de l'église paroissiale primitive, qui dut être définitivement détruite après le transfert de la paroisse dans la vallée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Rien ne prouve, en effet, que les Coligny aient construit la nouvelle chapelle sur l'ancien site de l'église.

Les divers textes descriptifs du château permettent par ailleurs de situer, au nord, en prolongement des bâtiments du fer à cheval vers l'est, des bâtiments bas servant de communs et de cuisines ; les documents iconogra-



phiques le confirment. Aujourd'hui, ces bâtiments ont disparu ; le sondage mentionné plus haut a permis néanmoins d'exhumer la fondation du mur de l'un d'entre eux (fig. 4, repère b3 ; fig. 21).

#### *Les caves.*

On a déjà rencontré dans les zones précédemment décrites deux caves, l'une sous le « fer à cheval », l'autre sous la galerie D. La terrasse supérieure recèle en outre un très bel ensemble de trois caves (fig. 4, repères g0, g1, g2). Celles-ci épousent, dans leur ensemble, un tracé concentrique à celui du bâtiment en « fer à cheval ». Elles possèdent deux accès : le grand accès, à l'est (repère G), se pratique dans la cour par un escalier monumental donnant dans la cave g0 ; l'autre accès, donnant dans la cave g2, est ménagé dans la paroi ouest du « fer à cheval », par un long escalier (repère g3).

Les trois caves sont séparées les unes des autres par des portes en anse de panier chanfreinées ; toutes trois sont couvertes par des voûtes segmentaires. La cave g0 ne possédait d'autre éclairage et aération que celle fournie par une meurtrière pratiquée dans la paroi donnant sur l'escalier monumental G ; la cave g1 possède un soupirail ménagé dans l'axe de la voûte, alors que la dernière cave a un soupirail ménagé en continuité avec sa paroi ouest.

L'ensemble des trois caves ne correspondait pas à un bâtiment en élévation : l'iconographie l'atteste, et la seule présence du soupirail axial de la cave g1 le confirme. Par contre, la construction de la galerie D affecta la cave g2, puisque le bâtiment, doté lui-même d'une cave, passait sur l'extrémité de la cave g2. Le soupirail de cette cave fut maintenu malgré l'implantation de cette galerie, mais les murs de fondation du nouveau bâtiment furent élevés juste en retrait, et, par précaution pour la stabilité d'ensemble, l'architecte fit ménager dans la cave g2 un puissant pilier destiné à soulager la voûte du poids du nouveau bâtiment.

Ce pilier, visiblement surajouté à la construction initiale de la cave, semble prouver que le système des trois caves G, ou tout du moins la cave g2, préexistait à la construction de l'aile D. Par ailleurs, le système d'accès à cette cave prouve sans doute qu'elle est contemporaine des bâtiments du « fer à cheval ». On peut émettre l'hypothèse que les trois caves aient été réalisées dans les anciens fossés d'une chemise du donjon, alors même que l'on transformait celle-ci en y édifiant des bâtiments. Cette campagne de construction se serait donc située antérieurement à l'édification des ailes Renaissance. Mais rien ne permet de faire de cette hypothèse une certitude.

#### *La cave nord du donjon.*

Au nord du donjon, on trouve l'accès à une autre cave, en partie remblayée aujourd'hui, qui trouve place entre l'enceinte de la grande terrasse et le donjon (fig. 4, repère H). Cette cave, voûtée en berceau surbaissé, d'axe nord-sud, donne accès à la salle basse voûtée du donjon par une ouverture percée à travers le mur de celui-ci. Il est probable que cet aménagement avait pour but d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation du niveau bas du donjon à une époque où la fonction défensive de celui-ci n'avait plus lieu d'être. On est évidemment tenté de placer la cons-

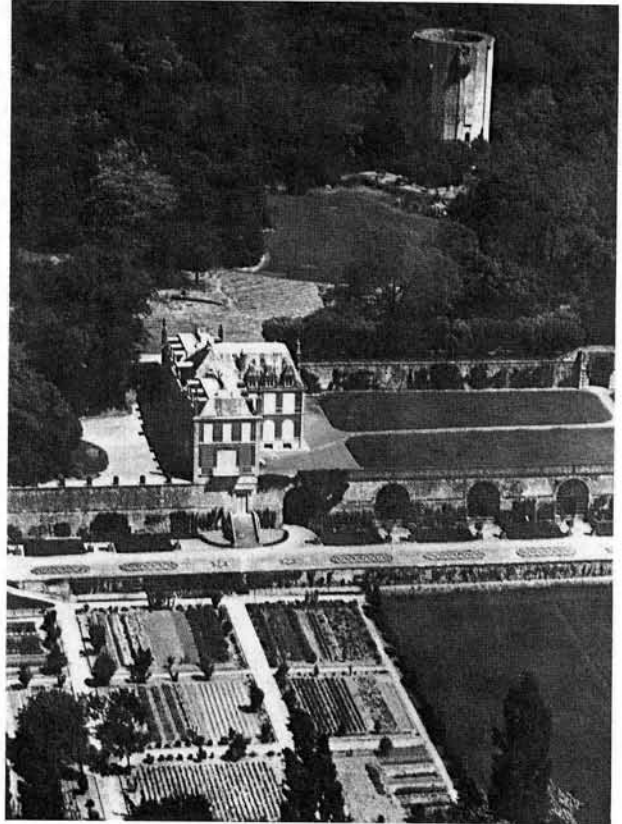


FIG. 24. — VUE AÉRIENNE, PRISE DU NORD-OUEST, MONTRANT LE « PETIT CHÂTEAU » ET, AU-DESSUS, LE DONJON

truction de la cave lorsque fut établie l'enceinte terrassée ; c'est à ce moment, en effet, que cette construction eût été la plus facile puisque, selon toute vraisemblance, il eût suffi de bâtir la cave à ciel ouvert, puis de la recouvrir de remblais.

*Questions sans réponses : la morphologie de l'ensemble projeté.*

Que l'on interroge l'iconographie, les sources, ou encore les maigres restes, demeure une interrogation fondamentale : quel était le parti de l'architecte, ou celui du maître d'ouvrage, quelles contraintes furent celles qui présidèrent au tracé de l'enceinte terrassée, et, peut-être plus encore, y eut-il, à Châtillon, achèvement du dessin entrepris au XVI<sup>e</sup> siècle ?

La première interrogation réside dans le plan d'ensemble de cette grande enceinte terrassée : certes, les règles sacrées de la symétrie chères à la Renaissance ont déterminé la courtine sud avec sa porte et ses deux bastionnets ; à l'ouest, ces règles, s'accompagnant de la prééminence de l'angle droit, s'imposent aussi, malgré la reprise évidente du pavillon nord (fig. 4, repère P) sur un plan curviligne. Mais cette régularité du plan disparaît dès lors que l'on prend en compte les deux autres côtés de l'enceinte : comment expliquer cette si curieuse distorsion du plan d'ensemble manifestée par la courtine est de l'enceinte ? Que signifient les protubérances I, J, K (fig. 4) dans le dessin d'ensemble ?

A l'intérieur de cette enceinte, la perplexité s'accroît encore pour l'observateur actuel. Certes, il est une évidence : la conception des deux ailes D et E, ainsi que du pavillon d/e, fut certainement corrélatrice à celle de la vaste enceinte terrassée. On ne se hasarderait pas à rechercher qui, de l'un ou l'autre des projets, fut le premier ; rien n'interdirait qu'ils soient contemporains. Par contre, il paraît clair que l'architecte, ou les architectes, de la Renaissance, durent compter avec un ensemble monumental préexistant, constitué par le donjon et le bâtiment en « fer à cheval ». Mais, encore une fois, l'interrogation ressurgit vers l'est, car l'on ne saisit pas pourquoi l'irrégularité de l'enceinte extérieure ne cachait, en définitive, qu'une lacune totale de bâtiments : y avait-il, de ce côté, un projet qui ne vit pas le jour ?

En somme, l'on reste sur l'interrogative quant à deux points, tout à fait essentiels : en premier lieu, l'état du site avant la construction de la grande enceinte terrassée, en particulier à l'est ; en second lieu, le dessin des architectes qui œuvrèrent ici comme le plan d'ensemble qu'ils cherchèrent à donner au monument, en y intégrant le donjon et son bâtiment « en fer à cheval ».

Y avait-il, en particulier, volonté de créer un château Renaissance plus étendu que celui dont sont parvenus les vestiges, finalement assez limité dans leur ampleur, hors d'échelle avec la superficie autorisée par l'enceinte terrassée ? On peut vraisemblablement en faire la conjecture, et l'on peut admettre aussi que les événements tragiques qui mirent fin à la vie et à la carrière politique de l'Amiral ne furent pas étrangères à cet aspect inachevé de la composition architecturale.

Quant à la date où fut créé cet ensemble, elle se déduit des actes d'acquisition dont on a vu plus haut qu'ils se multiplièrent dans les années 1522-1546 ; la mention, en 1537, des « murailles nouvellement édifiées », témoigne vraisemblablement de la constitution de la grande enceinte terrassée, préalable à la construction des deux ailes du château neuf.

## LES TERRASSES

*La terrasse intermédiaire de l'entrée.*

Au niveau de la porte de l'enceinte terrassée (fig. 4, repère M), s'établit la terrasse d'honneur (repère n° 3), qui constitue un rectangle allongé dont le plus grand côté s'appuie sur la courtine sud de l'enceinte supérieure. Cette seconde terrasse, établie en plein sur l'escarpement originel, rattrappe la dénivellation en prenant appui vers le sud sur de grandes arcades qui forment l'Orangerie, décrite plus loin (fig. 8).

C'est à ce niveau, sur le côté ouest, qu'a été construit le « Petit Château » du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment de briques a été assis sur l'ancienne courtine ouest ; on y retrouve, pour peu que l'on y prête attention, l'ancienne tour-porte malheureusement très maquillée, qui en forme l'élément central (fig. 1, repère Q). La tour-porte possédait un porche double, piétonnier et charretier, desservi autrefois par des ponts-levis à flèches (fig. 25) ; les angles de l'édifice sont appareillés en jambages de pierre de taille calcaire, de même que les jambages courant verticale-

ment le long des piédroits des porches. A l'intérieur, malgré les restaurations, la tour-porche possède une grande salle voûtée d'arêtes, avec un escalier en vis dans l'angle.

Cet édifice est appelé en 1761 « pavillon d'entrée ». En 1720, il est décrit comme possédant un étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec deux chambres et un comble lambrissé pour serrer du grain, le tout desservi par l'escalier en vis identifié plus haut. L'ensemble paraît dater au plus tôt du *xvi<sup>e</sup>* siècle, mais pourrait dater également du siècle suivant.

Le « Petit Château » du *xix<sup>e</sup>* siècle a oblitéré les abords de ce « pavillon ». Selon le devis de 1761, on trouvait au nord un petit bâtiment, et au sud une galerie. Plus précis, le dénombrement n° 2 de 1720 évoque au nord un appentis à un niveau servant de logement au suisse, et au sud un « cabinet à jour couvert d'ardoises servant (...) à couvrir la descente de pierre qui conduit de ladite avant-cour au jardin bas ». Il s'agit ici de l'escalier conservé sous l'aile sud du « Petit Château », connu aujourd'hui sous le nom d'escalier de Condé. La légende veut, en effet, que ce prince, après le combat qu'il perdit à Bléneau contre Turenne, l'ait gravi à cheval, poursuivi par un parti de cavalerie. Une simple toiture d'ardoise couvrait donc cet escalier, caché de l'extérieur par la courtine de la terrasse intermédiaire.

#### *L'Orangerie et sa terrasse.*

La terrasse intermédiaire (fig. 4, repère n° 3) est, on l'a dit, formée en partie par le dessus d'une série d'arcades monumentales servant de serres, ou plutôt d'Orangerie. Cette Orangerie est constituée par une succession de neuf salles rectangulaires dont le mur de fond, formant soutènement des terres de la terrasse supérieure, est concave. Elles sont couvertes en berceau, et sont reliées entre elles par des petits couloirs plus bas, voûtés en berceau, eux-mêmes interrompus par des salles plus petites complètement aveugles (fig. 26). L'ensemble, enduit d'un crépi rose, se découvre en enfilade, par l'intérieur, offrant une saisissante perspective fuyante de près de 120 mètres de profondeur : le volume et le mouvement en sont affirmés par la succession des zones d'ombre et de lumière : les grandes salles prennent, en effet, leur jour par de vastes verrières regardant le sud. L'on se prend, dans ce magnifique ouvrage, à s'imaginer dans des contrées méditerranéennes, tant l'architecture est déterminée ici par le jeu avec le soleil (fig. 27).

Cette Orangerie fut le fruit d'une double volonté : disposer, au mépris des escarpements regardant le Milleron, d'une terrasse intermédiaire, terrasse d'entrée et d'honneur, suffisamment large ; bénéficier aussi d'une serre d'agrément vaste et ambitieuse. Quand cette serre fut-elle édifiée ? Il est évident qu'elle s'insère parfaitement dans le programme général du château Renaissance. Certains, se basant sur le fait qu'en 1565, l'Amiral envoyait à certaines de ses amies des oranges, pensent qu'elle fut construite avant cette date (38). On aurait peine à fixer une date précise à la réalisation, certainement au plus tôt contemporaine de la grande enceinte terrassée, et vraisemblablement antérieure à la mort de l'Amiral ; il s'agirait alors d'une des premières, et plus belles Orangeries du *xvi<sup>e</sup>* siècle conservées en France, celle d'Anet due à Philibert de l'Orme en étant un autre exemple contemporain (39).

La terrasse de l'Orangerie s'interrompt à l'est en butant sur le haut mur de soutènement de la Basse-Cour ; à l'ouest au contraire, elle se prolonge au-delà de la courtine limitant la terrasse supérieure ; un long mur de soutènement prolonge le nu des arcades de l'Orangerie, soutenant les terres donnant accès, en pente, à la terrasse supérieure. On y remarque le débouché d'un égout ancien, recueillant vraisemblablement les eaux usées (voire les eaux de ruissellement) de la terrasse intermédiaire.

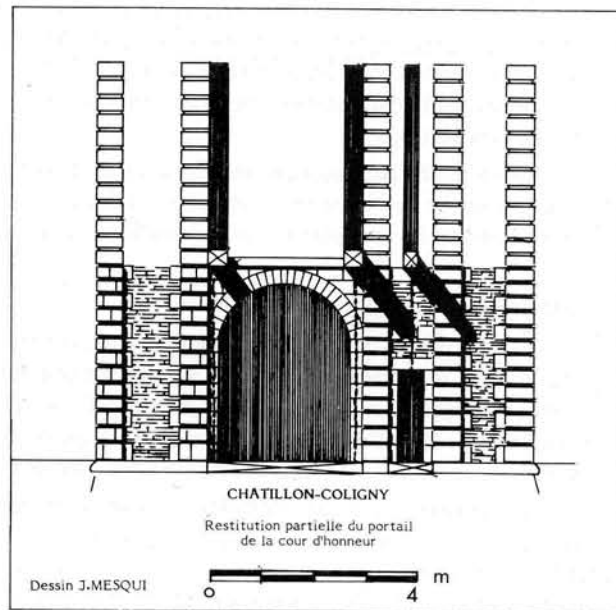


FIG. 25. — ÉLÉVATION DE LA PORTE D'ENTRÉE INTÉGRÉE DANS LE « PETIT CHÂTEAU »  
(Ne sont figurées que les parties non touchées par la reconstruction)

*Le puits « Jean Goujon » (fig. 27).*

La terrasse de l'Orangerie fut dotée, dans le grand axe de la composition Renaissance, d'un puits sculpté attribué sans preuves à Jean Goujon. Il est constitué par une vasque délicatement galbée, encadrée de quatre piliers andromorphes, aux allures de termes sans avoir cependant reçu la forme humaine. Leur partie supérieure décorée de linges et chapiteau supporte un dôme coiffé d'un diamant avec cadrans solaires, soutenu par un aigle aux ailes déployées tenant dans ses serres un serpent dressé.

*Les jardins, le canal du Milleron et les deux ponts.*

Au-dessous de la terrasse de l'Orangerie, au niveau de la vallée du Milleron, furent aménagés les jardins potagers, après détournement et canalisation du Milleron. On a vu plus haut que Gaspard II fit acquérir de nombreux terrains dans cette zone entre 1550 et 1557 ; les textes mentionnent même explicitement l'existence de vieux fossés, prouvant la canalisation du Milleron alors toute récente, qui conduisit à un remodelage du drainage hydrographique du secteur.

Deux allées prolongeant les escaliers de la terrasse supérieure, desservaient ces jardins sur les côtés ; elles débouchaient sur deux ponceaux de pierre à deux arches, dont un, délicatement ouvragé, est conservé (fig. 28). En 1720, ces jardins étaient plantés de charmilles formant demi-lune au milieu, ainsi que de bosquets et potagers.

*La perfection du programme du château Renaissance.*

Les deux terrasses, ainsi que les jardins, constituent l'un des morceaux de choix du programme architectural du château Renaissance. Celui-ci se trouvait organisé suivant un axe de symétrie joignant le donjon, la porte de l'enceinte terrassée, le puits « Jean Goujon ». Cinq niveaux étagés reprenaient vers la vallée les anciens escarpements, le crayon de l'architecte imposant une géométrie orthogonale à trois dimensions, imposant sa volonté aux déclivités de la vallée, aux courbes du ruisseau (fig. 8).

La symétrie, parfaite dans les terrasses inférieures, ne put cependant être respectée intégralement dans les deux terrasses sommitales : seule la face sud de l'enceinte terrassée répond exactement à l'idée directrice du programme, alors que les autres faces se dessinent plus irrégulièrement, conformément à quelque occupation dont on a plus aujourd'hui la clef. Quant au château lui-même, il ne respectait, avec ses deux ailes ajoutées à un noyau centré autour du donjon, en aucune façon l'axe de symétrie ; mais, une fois encore, on ne peut manquer de postuler que le programme architectural ne fut ici nullement mené à terme. Il resterait à recadrer la place de ce programme dans l'architecture contemporaine ; il faudra, pour cela, des études plus approfondies.

## LE PARC ET LA BASSE-COUR

Si les éléments « nobles » du château ont retenu jusqu'ici l'attention, il serait difficile de passer sous silence deux zones qui étaient, à l'époque, complément indispensables à la demeure de la Renaissance. La Basse-Cour, en premier lieu, n'était certes pas spécifique d'un édifice du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais ici, compte tenu de la restructuration due, en particulier, à la construction de l'enceinte terrassée, il allait de soi que les dépendances devaient prendre place hors du périmètre castral pur. Par contre, le Parc fut une création de la Renaissance, incontestablement liée à la restructuration du château.

*La Basse-Cour.*

On reconnaît aujourd'hui facilement le site de l'ancienne Basse-Cour, ceinturée du côté des escarpements sud par un mur de soutènement, et vers le plateau par un simple mur de clôture (fig. 2). Au sud-est, une porte laissait passage au chemin « des Cacodeaux », ancien chemin public curieusement englobé dans l'ensemble seigneurial lors des restructurations.

Au centre approximatif de cette Basse-Cour subsistent les restes d'une tour circulaire, limités à un niveau à demi enterré, voûté d'une coupole en briques. Sans doute s'agissait-il du colombier de la Basse-Cour, servant au niveau inférieur de glacière. Mais l'occupation de cette zone était autrement plus importante autrefois : le devis de



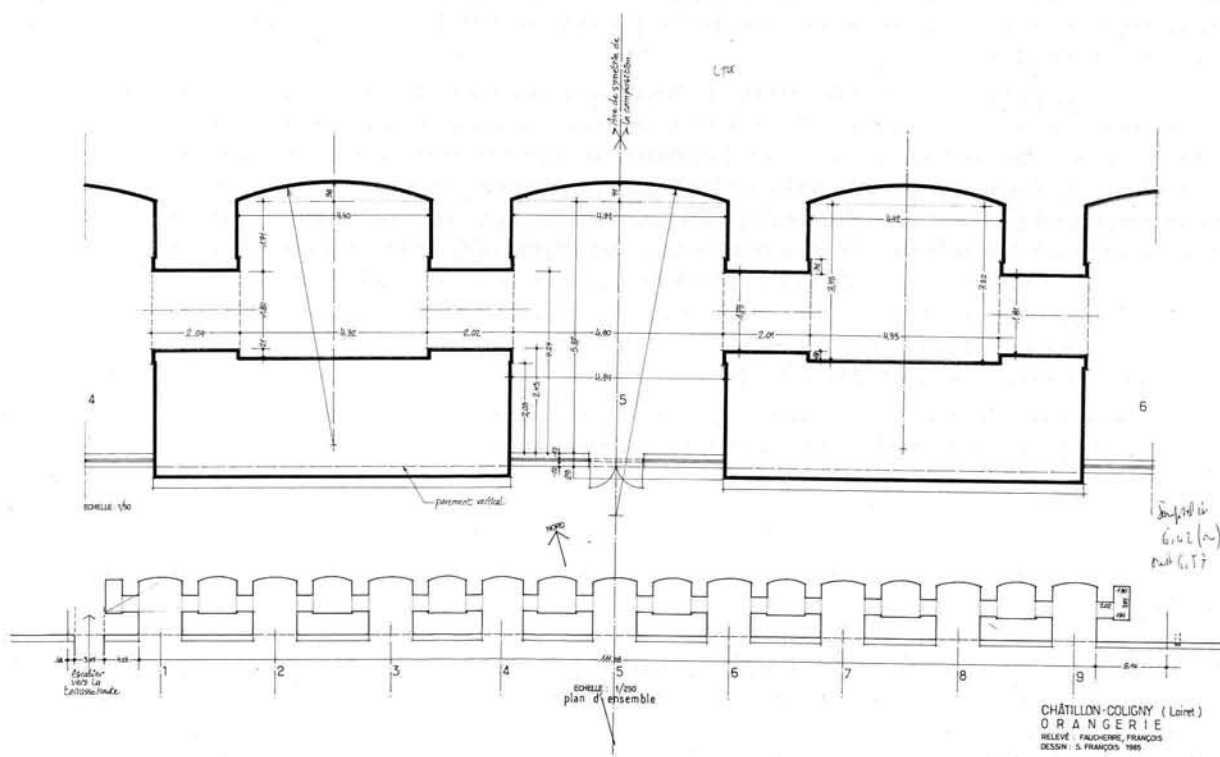


FIG. 26. — PLAN DE L'ORANGERIE



Cl. R. Oehl.

FIG. 27. — LE PUIT, ATTRIBUÉ A JEAN GOUJON, ET L'ORANGERIE



FIG. 28. — VUE D'UN PONT SUR LE MILLERON CANALISÉ, CLÔTURANT LA COMPOSITION AU SUD

1761 mentionne deux pavillons, le pavillon « rustique », et l'autre « où se fait la recette », encadrant les écuries. Selon ce devis, on trouvait au centre le colombier, et, par ailleurs, l'on dénombrerait remises, grange, vivier, pressoirs et autres dépendances.

L'iconographie conserve la mémoire de ces deux pavillons rectangulaires, ainsi que du bâtiment les reliant, formant clôture entre château et Basse-Cour. Une avant-cour triangulaire séparait celle-ci de la terrasse intermédiaire du château ; elle donnait également sur l'intérieur de la grande enceinte terrassée par un pont. On n'aura aucune hésitation à reconnaître l'ensemble sur les représentations graphiques du château : seul Chastillon a livré une interprétation totalement déformée, puisqu'il a figuré les deux pavillons de la Basse-Cour comme flanquant le mur de la terrasse intermédiaire, l'erreur résultant vraisemblablement de l'interprétation, « après coup », d'une esquisse dressée sur le terrain (fig. 3). On a vu plus haut que le devis de 1761 ne laissait aucun doute ; le dénombrement de 1720 signale, quant à lui, le « grand bastiment à trois grandes écuries (...), deux pavillons aux deux bouts, (...) dont un desdits pavillons sert de logement au sieur receveur et l'autre pour le jardinier ». On retrouve donc, à quarante ans d'intervalle, les pavillons de la « Recette » et « rustique ».

On se gardera certes de toute datation précise quant à cette Basse-Cour ; au moins peut-on affirmer, en toute certitude, que l'aménagement ne put intervenir avant la création de la grande enceinte terrassée, des années 1522-1546.

#### *Le Parc.*

Il est vraisemblable que, durant toute l'époque classique, le Parc ne fut pas le moindre des attraits du château. Gagné sur le plateau, il s'enfonçait tel un coin sur celui-ci : sa constitution nécessita, sans aucun doute, le détournement du chemin de Châtillon à Saint-Maurice-sur-Aveyron (fig. 1). Vaste quadrangle, il fut organisé à partir d'une étoile d'allées dont le centre se situait à la sortie du simili-bastion nord-est du château. C'est à partir de ce point que fut tracée l'allée triomphale, en alignement sur le donjon, signe de la puissance que celui-ci eut lors de la conception du château Renaissance.

Le Parc était alors clos de murs, flanqués par trois petits pavillons. Il demeure aujourd'hui dans son intégralité, par le dessin des allées si ce n'est par l'ancienneté des arbres, dernier témoin du niveau d'aménagement souhaité par la famille des Coligny.

#### DU DONJON DES SANCERRE À LA RÉSIDENCE DES COLIGNY : LES INTERROGATIONS

S'il est un point frappant, dans l'histoire de cet édifice peu ordinaire que fut Châtillon, c'est bien qu'à travers les siècles, les constructeurs, maîtres d'ouvrage ou architectes, ont affirmé le rôle de la tour maîtresse, celle édifiée par Étienne de Champagne, comte de Sancerre, pour faire pièce à l'autorité royale. Au gré des plans que se plurent à concevoir les possesseurs de Châtillon, dictés par des considérations défensives ou résidentielles, le donjon fut un point focal ; il demeure aujourd'hui, seul élément épargné par les démolisseurs contre leur gré, imposant l'image féodale au-dessus des restes du château Renaissance, malheureusement trop peu évocateurs tant les démolisseurs s'y sont acharnés (fig. 24).

Cette démolition systématique ne saurait être, pour autant, rendue totalement responsable des interrogations qui se posent à propos de l'évolution du site castral : on a vu plus haut qu'un simple sondage a révélé la rémanence de couches archéologiques qui permettraient, par une fouille planifiée, de reconnaître les états successifs du château, tout particulièrement ceux qui accompagnèrent l'édification du donjon d'Étienne de Sancerre.

En l'attente d'une telle fouille programmée, force est de raisonner à partir des seuls éléments disponibles par l'étude des monuments, et celle de l'iconographie : alors apparaît une gigantesque solution de continuité entre la décennie 1180-1190 durant laquelle fut construit le donjon, et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, où textes et dessins révèlent un renouveau total du site. Bien des indices architecturaux attestent la vie du site entre ces deux époques, sans que l'on puisse malheureusement les confronter à des textes précis.

Si l'on saute ce hiatus chronologique, demeure le corset de l'édifice Renaissance, caractérisé par un considérable remodelage du site, vraisemblablement entrepris dès les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, et mené avec continuité par les générations des Coligny qui se succédèrent à la tête de la seigneurie. Les textes seuls suffisent à

prouver que le réaménagement du site fut entrepris par la mère de l'Amiral de Coligny (si ce n'est par un de ses aïeux, si l'on en croit cette fois son discours fameux de 1551) : gigantesque entreprise dont l'idée de base apparaît clairement avec le parti de symétrie, la conception en terrasses successives, la canalisation du Milleron. Il n'en demeure pas moins des interrogations : pourquoi, en dépit du parti pris de symétrie, l'enceinte terrassée fut-elle réalisée de façon si irrégulière ? Pourquoi le château Renaissance fut-il limité à ces deux ailes orthogonales hors de proportion avec le programme apparent de la grande enceinte terrassée ?

On aura compris qu'au-delà de l'interprétation des restes actuels, le site de Châtillon n'a pas encore livré le centième de ses « secrets », qui pourraient être éclaircis par l'archéologie. Mais, quoi qu'il en soit de ces interrogations, au moins persiste, après cette analyse, la sensation d'un site exceptionnel tout au long de son histoire monumentale, d'un site également tragique par l'acharnement mercantile qui l'a annihilé (40).

(1) On trouvera, en ce qui concerne Châtillon-Coligny, deux études historiques fondamentales : A.-C. Becquerel, *Souvenirs historiques sur l'Amiral Coligny, sa famille et la seigneurie de Châtillon*, Paris, 1876 ; E. Tonnelier, « Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing : la seigneurie et les anciennes institutions religieuses », dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. VI-VII, 1888-1889. Seconde édition sous le titre *Châtillon-sur-Loing*, Châtillon-Coligny, 1908 (reprint Laffitte en 1977). Les études archéologiques sont peu nombreuses ; on citera en premier lieu H. de Curzon, « Le donjon de Châtillon-sur-Loing », dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XV, 1897, p. 137-141. Voir aussi H. Poullain, *Comté de Châtillon-sur-Loing, Château de Coligny*, Orléans, 1891. Pierre Héliot a souligné l'importance du donjon de Châtillon dans « La Grosse Tour de Châteaudun et les donjons du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1968, p. 228 et suiv. Voir aussi, du même auteur, « L'évolution des donjons dans le nord-ouest de la France et l'Angleterre au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1969, p. 439-448.

(2) J. Soyer, « Les voies antiques de l'Orléanais », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, numéro hors série, 1971, p. 73-74.

(3) J. Bonnerot, *Le Guide des chemins de France de Charles Estienne*, Paris, 1935.

(4) P. Pinsseau, *Le Canal Henri IV ou Canal de Briare (1604-1943)*, Paris, 1943.

(5) *Miracles de saint Benoît*, édités par E. de Certain, Paris, 1858, p. 296-300.

(6) L'abbé Rainier est mentionné en 1059-1060 : voir *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1552.

(7) G. Thumas de La Thaumassière, *Histoire du Berry*, Bourges, 1865, livre II, p. 245.

(8) M. Bur, *La formation du comté de Champagne — v. 950 — v. 1150*, Nancy, 1977, p. 155, et *passim*.

(9) A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, Paris, t. I, *Les fiefs*, 1904, p. 89 : Guillaume de Sancerre rend hommage au comte de Champagne pour Sancerre et Châtillon.

(10) Voir Thumas de La Thaumassière, *op. cit.* ; G. Devailly, *Le Berry du X<sup>e</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973, p. 360-361. Voir l'édition de la *Philippide* de Guillaume le Breton par Delaborde, dans la *Société de l'Histoire de France*, 1885. Voir aussi *Historiens de France*, t. XVII, p. 129.

(11) Selon Thumas de La Thaumassière, suivi par Becquerel, Étienne I<sup>er</sup> aurait été le frère cadet de Guillaume I<sup>er</sup>, alors que Tonnelier le considérait comme fils de Guillaume. Il est pratiquement impossible de départager les deux hypothèses en raison du peu de clarté des textes.

(12) Becquerel, *op. cit.*, pièce justificative, p. 38-39.

(13) Sur le procès de 1263, voir Tonnelier, *op. cit.* L'acte de partage de 1293 (en fait 1292, selon les documents consultés par nous), a été publié par E. Beugnot, *Les Olim*, Paris, t. II, 1842, p. 341. Une copie manuscrite existe dans Bibliothèque nationale, ms. fr. 32614, fol. 1.

(14) On songera ainsi à un acte de 1314, dans lequel Guillaume de Melun, seigneur de Saint-Maurice, confirme le droit de son frère Philippe sur des hommes de la seigneurie de Châtillon, à lui échus de par la succession d'Adam, vicomte de Melun (*Registres du Trésor des Chartes*, t. I, Paris, 1958, n° 22210) ; on pensera également à un arrêt condamnant en 1323 le comte de Sancerre à recevoir hommage de Jean de Beaumont, pour le fief de Châtillon-sur-Loing dont sa femme, sœur de Simon de Beaumont, avait hérité de sa mère (E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, Paris, t. II, 1867, n° 7298).

(15) Actes cités par Tonnelier et Becquerel, *op. cit.*

(16) Le discours de Gaspard II a été « publié » par C. de Vassal, « Notes sur le chapitre de Châtillon-sur-Loing », dans *Annuaire du Loiret*, 1846, p. 409-429, vraisemblablement d'après les archives du chapitre que l'archiviste put consulter à l'époque. Ces archives semblent avoir totalement disparu aujourd'hui, la raison généralement invoquée étant l'incendie des archives du Loiret durant la Seconde guerre mondiale. Malheureusement, le texte publié par C. de Vassal est, si ce n'est transcrit, enjolivé, de telle sorte que l'on hésite à reconnaître au texte ainsi transmis l'authenticité qui serait nécessaire pour établir des certitudes.

(17) L'ensemble des auteurs qui se sont intéressés à l'histoire de Châtillon ont repris, telle quelle, l'affirmation de Gaspard II. On peut néanmoins douter de sa véracité, ne serait-ce que par l'existence nécessaire, et inéluctable, des centres artisanaux et industriels au long du cours du Loing et du Milleron. En fait, les paroles de Gaspard II concernaient essentiellement l'église collégiale et paroissiale, certainement située sur les coteaux dans les années 1360 ; mais les exemples ne manquent pas de sites urbains déconnectés de leur église paroissiale, en particulier dans le cas où celle-ci résultait d'une fondation seigneuriale l'intégrant au château.

(18) Bibliothèque nationale, ms. fr. 32614, fol. 13 (acte de vente à Nicolas Braque d'une pièce de vigne au clos dessus le cimetière, le 11 avril 1364 ; autre acte de la même année).

(19) Cf. Tonnelier et Becquerel, *op. cit.* Les lettres royaux autorisant à Nicolas Braque de « faire clore, fermer, fortifier et emparer la ville de Chastillon » sont en copie dans Bibliothèque nationale, ms. fr. 32614, fol. 13 v<sup>o</sup>.

(20) On peut se référer, au sujet de l'étang, à la succession des actes d'acquisition, par les seigneurs de Châtillon, des terres « à l'étang » durant le XVI<sup>e</sup> siècle, contenues dans Bibliothèque nationale, ms. fr. 32614, fol. 44 et suiv. On songera ainsi, parmi beaucoup d'autres, à un acte de 1551 mentionnant l'achat d'un jardin à l'« estang les les foussez de la ville » ; plus précisément encore, un acte de 1553 signale l'acquisition d'une maison et chambre basse « assise au faubourg de la porte aux Bourgeois lès le pont de l'estang » (*Ibid.*, fol. 52-55).

- (21) Références en note 16 de cet article. Dom Morin, dans son *Histoire générale du Pays de Gastinois*, 1630, t. I, p. 217, publie une lettre que lui a adressée le doyen du chapitre de Châtillon; celui-ci, en 1630, déclarait que le chapitre « est en l'esglise de la ville où nous sommes habitez maintenant, dès l'an 1551 ».
- (22) D'après le texte « publié » par C. de Vassal, *op. cit.*, une des raisons essentielles de l'accord des parties résulta du fait que « les serviteurs, chambrières et autres sujets ne peuvent aller en ladite esglise Saint-Pierre, tant à cause de la fermeture dudit chastel, que pour la longueur du chemin qui est grande; ne pareillement les anciens bourgeois et marchands de ladite ville, pour leur viel aage, aulcunes foys pour les mauvais chemins, vents et pluyes... ».
- (23) Bibliothèque nationale, ms. fr. 32614.
- (24) Voir Becquerel, *op. cit.*, p. 31.
- (25) On se reportera, en ce qui concerne l'interprétation de la gravure de Chastillon, aux études concernant cet Ingénieur et sa collection intitulée *Topographie Française*. Voir en particulier F. Boudon, « La topographie française de Claude Chastillon. Proposition pour une grille d'analyse des gravures », dans *Les Cahiers de la Recherche architecturale*, n° 18, 1985, p. 54-65.
- (26) Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, clichés non inventoriés des documents originaux conservés au château, actuellement dans le grand escalier.
- (27) Becquerel, *op. cit.*, p. 32-33.
- (28) Voir le catalogue, *Coligny, protestants et catholiques en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972, notices 11, 12, 13.
- (29) Archives nationales, F 14 1288.
- (30) Archives nationales, T 125/13-14.
- (31) Archives du Loiret, 3 E 22234.
- (32) Voir N. Faucherre, « La chapelle sur la porte », dans *Actes du Colloque de Commarque*, 1986; *L'Église et le Château (à paraître)*.
- (33) Christian Corvisier, « Les donjons circulaires avant Philippe Auguste », Mémoire de maîtrise sous la direction de L. Pressouyre, Paris I Sorbonne, 1984.
- (34) Sur ces édifices, voir la maîtrise citée à la note précédente. Voir aussi P. Héliot, « L'évolution des donjons dans le nord-ouest de la France et l'Angleterre au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1969, p. 29 et suiv.; P. Héliot, « La grosse tour de Châteaudun et les donjons du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1968; P. Héliot, P. Rousseau, « L'âge des donjons d'Étampes et de Provins », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1967, p. 289 et suiv.
- (35) P. Héliot, « Un organe peu connu de la fortification médiévale : la gaine », dans *Gladius*, 1972, t. X, p. 45 et suiv.
- (36) J. Mesqui, *Parements à bossages dans la fortification et le génie civil en France*, dans *Château-Gaillard*, t. XIII, 1986, p. 97-126 (Caen, 1987).
- (37) *Dictionnaire des châteaux de France. Artois, Flandre, Hainaut, Picardie*, sous la direction de J. Thiébaud, Paris, 1978, p. 131, 238.
- (38) P. Gache, « L'Amiral de Coligny dans ses domaines », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1972, p. 53 et suiv.
- (39) L. Hauteœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. II : *La Renaissance des humanistes*, Paris, 1965, p. 285 et 446.
- (40) Cette étude n'aurait pu voir le jour sans la compréhension et les encouragements de M. Einar Helander, propriétaire du château; qu'il en soit vivement remercié. Notre reconnaissance va également à M<sup>me</sup> Françoise Boudon, qui a participé à l'étude monumentale et a repéré dans le fond de Luxembourg aux Archives Nationales les inventaires essentiels à cette étude. Les sondages archéologiques ont été rendu possibles grâce à la collaboration matérielle et physique de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de Montbouy (A. S. P. A. M.). Les relevés et photos ont été assurés avec le concours de Christian Corvisier, Serge François et Raymond Oelh. Que tous trouvent ici l'expression de notre gratitude.